

éduquer

tribune laïque n° 142 décembre 2018

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

DOSSIER

L'école face aux politiques migratoires

actualité

Enseignement: comment sortir des tensions politiques?

éducation

Rester parents derrière les barreaux

pédagogie

Quelques réflexions sur les pédagogies actives aujourd'hui

sciences

Hiboux, spéculation et thermostats



Sommaire

Éditorial	
Et si on s'y mettait?	p 3
Focus	
Les coups de cœur de la Ligue	p 4
Coup de crayon	
Dessin de Sylvie Bello	p 6
Actualité	
Enseignement: comment sortir des tensions politiques?	p 7
Dossier: L'ÉCOLE FACE AUX POLITIQUES MIGRATOIRES	
La migration, une crise?	p 10
Quel accueil des enfants migrants à l'école	p 12
Une mobilisation gagnante à l'école J.J. Michel	p 15
Reconnaître les identités: priorité de l'école	p 17
Pour aller plus loin	p 19
Éducation	
Rester parents derrière les barreaux	p 22
Pédagogie	
Quelques réflexions sur les pédagogies actives aujourd'hui	p 23
Bonnes pratiques	
Le Théâtre des Zygomars s'invite dans les établissements scolaires	p 26
Sciences	
Hiboux, spéculation et thermostats	p 30
	p 32

Couverture

Juliette Barbanègre

Née à Toulouse en 1988, Juliette Barbanègre est sortie diplômée en 2011 de l'École Emile Cohl à Lyon et travaille actuellement pour la presse et l'édition jeunesse.

À travers ses illustrations, elle aime retranscrire des univers à la fois poétiques et inquiétants.



éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Éditeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Coordinatrice de la revue
Juliette Bossé

Mise en page
Éric Vandenneede
assisté par Juliette Bossé

Réalisation
mmteam sprl

Ont également collaboré
à ce numéro:

Roland Perceval
Marie Versele
Juliette Bossé
Juliette Barbanègre
Sylvie Bello
Violette Brassart
Martine Vandemeulebroucke
Nathalie Masure
Marie Jacquet
Maud Baccichet
François Chamarau
Abdel de Bruxelles

Roland Perceval, président de la Ligue

Et si on s'y mettait?

«Ils ne savaient pas que c'était impossible; alors ils l'ont fait» (Mark Twain).

J'ai mal à mon enseignement officiel, j'ai mal à mon enseignement en général.

Pourquoi?

Parce que les vrai-e-s acteurs et actrices de l'enseignement, ceux et celles qui, tous les jours, se battent dans leurs classes pour donner à nos jeunes une formation humaniste (on parle quand même bien d'HUMANITÉS en secondaire!), que ce soit dans l'enseignement de transition ou de qualification, ne sont pas intégré-e-s dans cette «soi-disant» refonte complète de l'enseignement.

Où sont les enseignant-e-s dans ce que l'on prépare pour une «soi-disant» excellence?

Les a-t-on vraiment consultés en profondeur?

Et les directions, qui tous les jours doivent appliquer des consignes absurdes et chronophages, sont obligées de réduire leur temps consacrer à la pédagogie? Quand leur a-t-on vraiment demandé leur avis?

Quand s'est-on préoccupé véritablement des réalités de terrain?

On préfère s'adresser à McKinsey... pour faire des constats qui apportent quoi?

Je ne reviendrai pas sur l'absurdité qui se prépare pour l'enseignement organisé par la Communauté française. La Ligue l'a crié haut et fort et le crie encore! Non à l'OIP1 et tout ce qui s'en suit et qui va vider de sa substance notre enseignement officiel au bénéfice unique de l'enseignement libre.

Depuis 154 ans, la Ligue demande la constitution d'un réseau unique et la fin de ce scandale du financement d'un réseau libre avec l'argent du contribuable. La liberté a un prix. Que ceux qui la veulent absolument la paient mais pas avec le financement public.

De nombreuses personnes sont d'accord avec cette idée de réseau unique (et même, pourquoi pas ce qui était prévu dans la loi de 1959 dite du «Pacte scolaire»: un enseignement pluraliste?) mais jamais on n'a vraiment actionné la machine pour véritablement le créer.

Les obstacles sont importants? Les obstacles sont faits pour être franchis!

On en a franchis tellement en Belgique et certains bien plus difficiles.

à quelle réforme de l'État se trouve-t-on? Et laquelle prépare-t-on?

Et si on essayait? Et si on analysait VRAIMENT ce que coûte VRAIMENT cette pléthore de réseaux?

Il y a suffisamment de têtes pensantes dans notre Communauté française pour s'atteler à cette tâche. Y a-t-il la volonté? Plutôt que de phosphorer sur des réformes qui toutes ont échoué (réforme du 1^{er} degré, décret inscription, enseignement rénové, j'en passe), si on s'y mettait? Il est urgent d'adapter notre enseignement aux réalités d'aujourd'hui, mais pas à n'importe quel prix. On a déjà suffisamment, au travers «d'expériences», sacrifié la formation de nos jeunes pour ne pas persévérer dans cette voie.

1. Le décret propose le transfert de l'enseignement obligatoire de la Communauté française du Gouvernement vers un Organisme d'Intérêt Public (O.I.P.). Ce décret est un véritable boulevard pour la privatisation de l'école publique.
2. Projet de création d'un réseau d'écoles «dans laquelle tous les enfants, quelle que soit leur origine, quelles que soient les conceptions idéologiques ou philosophiques de leurs parents, puissent être instruits ensemble dans un esprit de compréhension mutuelle et de tolérance» (Willy Claes).

Retrouvez tous nos articles

et l'actualité de la Ligue sur le site

ligue-enseignement.be

la ligue

Je m'abonne à Éduquer

Vous êtes enseignant-e, direction d'école, parent, ou tout simplement intéressé-e par les questions d'éducation et d'enseignement?

Pour seulement **25 € par an**, retrouvez, **chaque mois**, les informations sur l'actualité de l'enseignement sélectionnées pour vous par la Ligue et des analyses approfondies sur les questions éducatives!

Qui est là?

Les manifestations de protestations populaires se multiplient et ont en commun de traduire le sentiment d'injustice de ceux et celles que la société de consommation exploite sans partager avec eux la satisfaction de consommer.

À la fatigue d'une vie de travail trop dure ou à la désespérance d'une existence sans emploi s'ajoute le spectacle de l'abondance, du gaspillage, du luxe ou de l'arrogance des plus riches.

Par contraste avec les promesses d'un Etat protecteur, la disparition des services publics de proximité (moyens de transport, poste, administrations locales, hôpitaux, maternités, écoles, etc.) est ressentie comme un abandon. La fermeture des commerces et des activités privées de service augmente le sentiment d'éloignement et de mise à l'écart.

L'envahissement du quotidien par les comportements inciviques, voire criminels - dégradation des bâtiments et des équipements collectifs, incivilités et comportements dérangeants, économie informelle et trafics - gangrène le sentiment de sécurité et suscite un malaise pesant.

Celles et ceux qui protestent, avant toute chose, veulent de l'attention et de la considération.

Ils ont soin, aussi, de dire leur bonne volonté et leur volonté de bien faire.

Elles témoignent de leur impuissance et du fait que leurs efforts sont bien mal payés en retour.

Ils demandent une vie plus facile.

Une existence qui a du sens.

Elles s'excusent de déranger.

Ils n'ont pas les mots.

Elles ne font pas de politique.

Ils ne sont pas syndiqués.

Elles n'ont jamais manifesté.

Ils sont seuls ou sur leur îlot familial.

Anonymes et sans représentantes.

Quelques-unes, et quelques-uns, juste là.

Perdu-e-s.

Patrick Hullebroeck, directeur

Musique

Odezenne - Au Bacarra

Trois ans après la sortie de leur mémorable *Dolziger Str. 2*, les bordelais d'Odezenne confirment leur talent d'auteurs-compositeurs avec un album coup de poing pétri d'émotions.

Les 3 membres du groupe au style éclectique et singulier livrent 11 titres à la profondeur inattendue. Oscillant entre les thématiques de la quête amoureuse, la violence, la dépendance, le désordre, «Au Bacarra» nous fait autant danser avec ses rythmiques entêtantes, que pleurer avec ses poèmes grisants.

Album de la maturité, «Au Bacarra» marque les esprits par la profondeur de ses paroles et la précision de ses arrangements musicaux.



Site Internet

www.trajet-tdah.be

Vous suspectez un Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou non hyperactivité (TDA-H) chez votre enfant, un élève, un proche? Vous êtes diagnostiqué TDA-H? Le site trajet-tdah.be peut vous aider à y voir plus clair.

Fruit d'une collaboration entre différent-e-s professionnel-le-s belges spécialisé-e-s dans le TDA-H, le site a pour objectif de proposer un trajet de soins idéal pour les enfants, adolescent-e-s et jeunes adultes présentant des difficultés d'attention, de l'impulsivité et/ou de l'agitation. Que vous soyez parents, enseignant-e-s, médecins, agents PMS-PSE, thérapeutes... tous ceux et celles qui sont concerné-e-s peuvent trouver sur ce site des informations pratiques reposant sur une base scientifique.

Plus d'infos: www.trajet-tdah.be



Jeunesse

Céline Person et Francesca Vignaca

Le petit loup de papier

Dessiné sur un bout de papier par une petite fille, le petit loup s'ennuie beaucoup sur son frigo. Une fois seul, le dessin prend vie! Le petit loup décide alors d'aller se balader pour explorer le monde... Et l'aventure débute! Découvrant le monde réel, ses joies mais aussi ses péripéties, le petit loup doit faire face à l'adversité. Ses diverses rencontres lui feront prendre conscience de la valeur de l'amitié et du lien qui le rattache à la fillette.

Le petit loup de papier est une belle histoire sur la solitude et l'amitié, illustré par les dessins tendres et délicats de Francesca Vignaca.



Initiative citoyenne

L'asbl Hamac

En tant que parent solo, l'éducation d'un enfant rime parfois avec épuisement voire isolement. Pour l'enfant, de son côté, il peut être difficile de trouver un équilibre entre un parent absent, même partiellement, et un autre qui jongle sans relâche avec les activités quotidiennes. Pourtant, à l'extérieur, il y a des personnes qui aimeraient créer un lien avec un enfant, le voir grandir et s'épanouir, partager des activités...

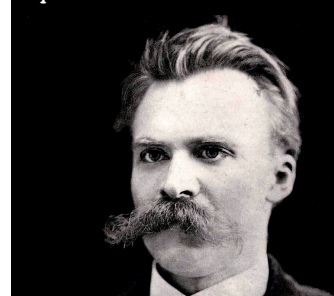
L'asbl Hamac permet de concilier ces demandes en proposant une initiative citoyenne forte: réunir des familles monoparentales et des accompagnant-e-s bénévoles, habitant-e-s d'un même quartier le temps d'une pause, d'une activité, d'un jeu.

Plus d'infos:

www.hamacasbl.be

Citation

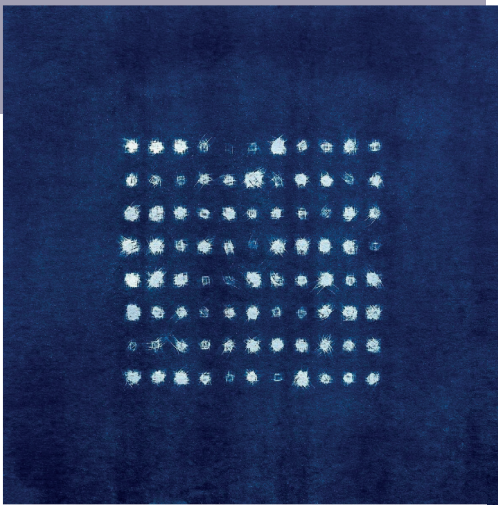
«Il faut porter encore du chaos en soi pour accoucher d'une étoile qui danse.» Friedrich Nietzsche



Musique

Ólafur Arnalds - Re:member

Pour son 4^e album solo, l'islandais Ólafur Arnalds nous fait voyager dans le temps, dans nos souvenirs, nos sensations (Re:member) grâce à des paysages sonores d'une douceur exquise. Tout en revisitant ses influences musicales électro, pop, rock et hip hop, Arnalds réaffirme sa créativité et son style, novateur mais qui s'inscrit dans un registre néo-classique. Toujours plus inventive et onirique, la musique d'Ólafur Arnalds est devenue une référence indéniable.



Littérature

Adeline Dieudonné - La vraie vie

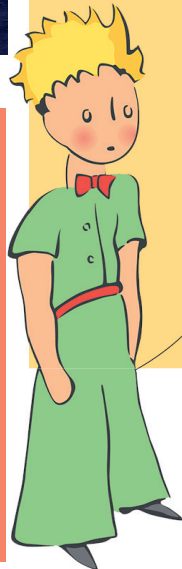
Il y a des livres qu'on lit d'une traite... Soit parce qu'ils sont captivants, soit parce qu'ils sont courts... ou les deux! La vraie vie est de ceux-là: bref mais entêtant! La vraie vie contient tous les éléments du drame familial: une mère absente, souvent transparente, un fils, fragile et soumis, une fille, forcenée mais passionnée, un père tortionnaire. Livré-e-s à eux-mêmes, les enfants devront faire face à la brutalité paternelle. Comment vont-ils évoluer dans cet univers d'insultes et de violences? Malgré des ressorts dramatiques parfois trop évidents ou un peu clichés, Adeline Dieudonné signe un premier roman de qualité qui happe littéralement son lecteur ou sa lectrice.



Citation

«On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux»

Le Petit Prince, Antoine de Saint-Exupéry



Chiffres

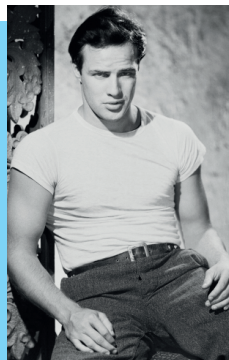
Des enfants hyperconnectés!

Selon une étude réalisée par *Common Sense Media* (organisation américaine spécialisée dans l'étude des nouvelles technologies et leur impact sur les familles et les enfants) en 2013, près d'un tiers des enfants apprennent à utiliser un smartphone ou une tablette avant d'apprendre à parler et 70% des enfants maîtrisent les outils numériques avant d'entrer à l'école primaire! Une utilisation accrue des médias qui n'est pas sans conséquences: retard de langage, troubles du sommeil, apprentissages plus lents, voire comportements autistiques... De fait, de nombreux spécialistes de l'enfance préconisent de ne pas exposer les enfants aux écrans avant 3 ans! La surexposition des jeunes enfants aux écrans est aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique.

Invention

Le T-shirt!

Aux États-Unis, le «t-shirt» existe depuis le 19^e siècle. Il était porté à l'origine par les ouvriers et les paysans, sous leurs vêtements. Sa forme en «T» entraîna la dénomination de «T-shirt» (littéralement: «chemise en T») ou de «tee-shirt». Le T-shirt connu son heure de gloire en 1904 grâce à la *Cooper Underwear Company*, aux USA, qui le présenta comme «un maillot de célibataire», suffisamment extensible pour être tiré par-dessus la tête, pas d'épingles de sûreté, pas de boutons, pas d'aiguille. Il fut rapidement adopté par la marine américaine puis largement porté par le quidam à travers le monde.



Le saviez-vous?

Le drapeau transgenre

Le drapeau transgenre, aussi appelé le drapeau de la fierté transgenre, a été créé en 1999 par Monica Helms, femme trans américaine. Helms a pensé ce drapeau en ces termes: «Les bandes du haut et du bas sont bleues clair, la couleur traditionnelle pour les bébés garçons. Les bandes qui les suivent sont roses, la couleur traditionnelle pour les bébés filles. La bande du milieu est blanche, pour les personnes intersexes, qui transitionnent ou qui se considèrent elles-mêmes d'un genre neutre ou indéfini. Le motif est tel que, peu importe la façon dont vous le faites voler, il sera toujours dans le bon sens, ce qui signifie que nous avons la légitimité de nos vies.»

Cinéma

Cinéma Parents Non Admis

Cinéma Parents Non Admis, c'est un ciné-club exclusivement dédié aux enfants à Namur! Les jeunes y sont accompagnés par deux professionnel-le-s du secteur pour aborder, de manière ludique et interactive l'univers du 7^e art. Avant chaque séance, les enfants reçoivent un feuillet didactique sur le film programmé pour éveiller leur curiosité et ouvrir leur imaginaire cinématographique.

Plus d'infos: www.fiff.be/accueil-parents-non-admis





«La cours de récréation,
espace genré.»

Enseignement: comment sortir des tensions politiques?

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles voit sa réforme de l'enseignement sérieusement menacée. Ecolo, DéFI et le MR n'en veulent pas en l'état. Quel avenir pour le réseau officiel?

Voilà des années maintenant que les enseignant-e-s attendent une réforme de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au mois de septembre, les deux premiers textes législatifs importants et liés au Pacte pour un Enseignement d'Excellence, ont été votés en plénière au Parlement. Concrètement, ces textes, basés sur la contractualisation des écoles, sont censés donner plus d'autonomie aux équipes pédagogiques et permettre de mieux atteindre les objectifs généraux du système éducatif. L'enjeu est de taille puisque sera instauré un tout nouveau mode de gouvernance du système d'enseignement.

Pour être mis en place, une scission entre WBE (le réseau d'enseignement organisé par la Fédération) et les services du Gouvernement en charge du rôle de régulateur de l'enseignement, deux entités juridiquement distinctes, devait auparavant être votée. Le projet, porté par la majorité PS-cdH était de mettre fin à la double casquette de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns, source de conflits d'intérêts et de partialité par rapport aux autres réseaux. Le MR, convaincu du bienfondé d'une scission, négociait depuis 5 mois avec la majorité. Seulement voilà, le lundi 12 novembre 2018, les libéraux ont décidé de ne pas soutenir le projet de scission tel que présenté par le PS et le cdH, condition pourtant sine qua non de la mise en place de mesures-phares du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Pourquoi cela bloque?

En s'opposant au projet de la majorité, le MR lâche le PS et le cdH. Sans le MR, impossible d'ob-

tenir une majorité des 2/3 nécessaire pour entériner le projet au Parlement. Pourtant, sur le fond, le MR soutient la réforme, qui figure par ailleurs dans son programme. Mais c'est le projet tel qu'il est actuellement proposé qui ne convainc pas. Selon Olivier Chastel, président du MR, et Françoise Bertieaux, cheffe de groupe MR au Parlement de la FWB, il s'agit là d'*«un véritable mastodonte qui nécessitera l'engagement de 80 personnes et qui comptera, à terme, près de 560 équivalents temps plein¹»*.

Pour les syndicats d'enseignant-e-s, le blocage actuel est très problématique, tant du côté de la CGSP-Enseignement que de la CSC-Enseignement, où l'on craint une remise en question du Pacte. Étienne Michel, le directeur de l'enseignement catholique, place les libéraux devant leurs responsabilités tout en comprenant leurs justifications. Dans les colonnes de La Libre du 14 novembre, il écrit: *«Ils ont raison. Les chiffres cités dans la presse pour couvrir les besoins d'encadrement paraissent effectivement très élevés.»* Il appelle néanmoins le MR à rester ouvert au Pacte s'il souhaite qu'il soit réellement «excellent»². *«Si le MR peut se retrouver dans la réforme, sa tradition libérale sera également très précieuse pour permettre au Pacte d'atteindre ses propres objectifs. On a donc besoin de l'engagement des libéraux»*.

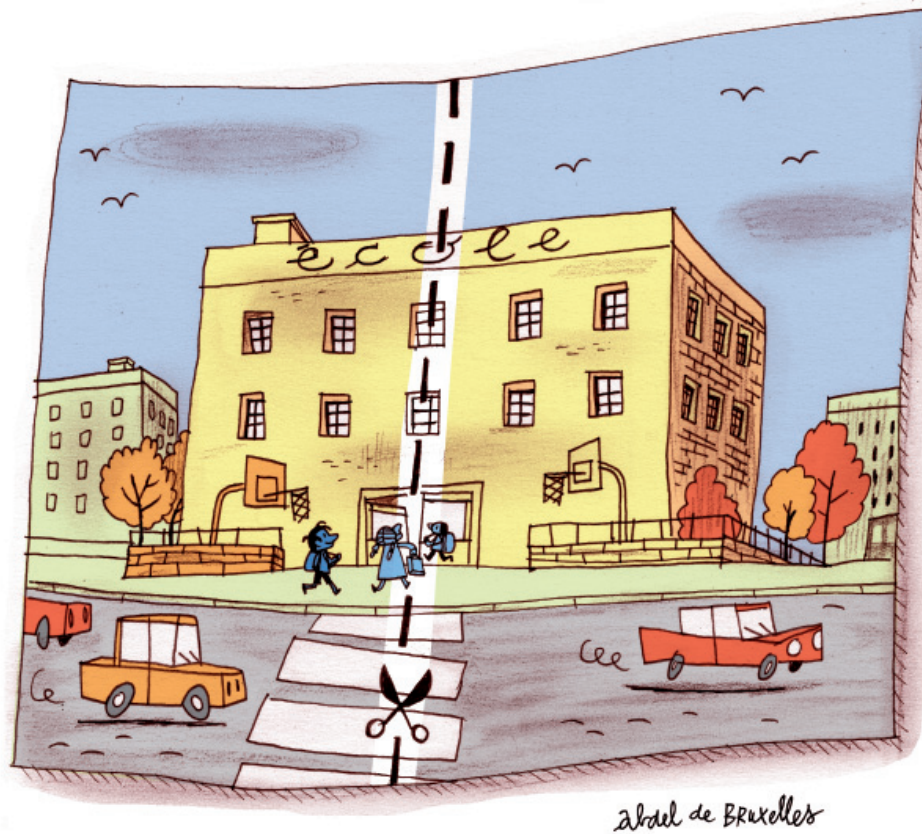
Au même titre que d'autres, la CSC-Enseignement enjoint toutefois la ministre Schyns de tout faire pour nouer un compromis avec les libéraux: *«Il revient de proposer une position d'équilibre sur ces questions pour tenter de nouer l'ultime compromis»*. Le cabinet de la ministre Marie-Martine Schyns souhaite prouver que ce «masto-



Coup de crayon

Sylvie Bello est illustratrice et travaille pour l'édition jeunesse et la presse. Passionnée par son travail, elle aime particulièrement travailler avec le monotype ou son cousin le papier carbone.





sants pour exercer pleinement sa mission. Par ailleurs, plus de responsabilité et de capacité d'initiative devront être laissées aux équipes pédagogiques et aux responsables du réseau, dans une meilleure répartition des responsabilités.

1. Extrait article du 12 novembre 2018: <https://ligue-enseignement.be/le-mr-dit-non-au-projet-pouvoir-organisateur-pouvoir-regulateur-en-federation-wallonie-bruxelles/>
2. Bosco d'Otreppe, «Le pacte d'excellence a besoin de la tradition libérale du MR», La Libre, 14/11/2018.
3. Proposition de décret – 704 (2018-2019) – N°1.
4. Extrait du Communiqué de presse du Bureau exécutif de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente du 14 novembre 2018: https://ligue-enseignement.be/communiquede-presse/#.W_KNzeKNy70

donte» n'existe pas. «Nous sommes ouverts à la discussion et comptons sur le travail parlementaire et les amendements pour avancer». Le texte a par ailleurs été publié dès le 13 novembre, sous le nom de «Proposition de décret spécial portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française»³.

Le gouvernement sous pression

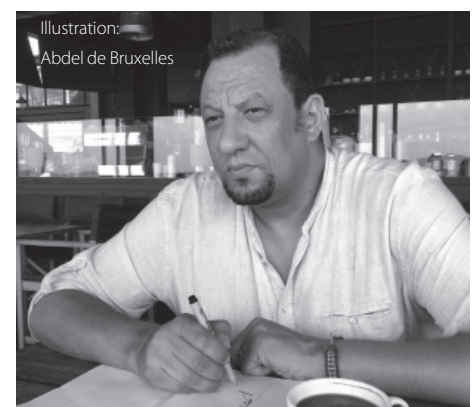
Deux jours après le refus du MR se tenait la commission de l'Éducation. Le député Ecolo, Philippe Henry est revenu sur le refus du MR de soutenir le projet de la majorité, rappelant qu'il y a déjà quelques mois, les écologistes et le groupe DÉFI s'étaient déjà retiré des discussions. Philippe Henry a interpellé le ministre-président de la FWB, Rudy Demotte, sur ce «découplage nécessaire pour ce réseau qui ne se porte pas très bien, ainsi que pour la mise en œuvre de toute une série d'éléments du Pacte», remettant en doute les capacités du gouvernement à parvenir à un accord. Rudy Demotte a estimé que la structure proposée était «le bon véhicule». Pour le gouvernement, il s'agit maintenant d'attendre les remarques formulées par le Conseil d'État et de les examiner: «Sachant

que nous avons ouvert un certain nombre de portes dans les négociations entamées, j'espère toujours que nous pourrions poursuivre. Mais je ne puis faire de spéculations à ce stade».

Philippe Henry a conclu son intervention par un appel du pied au ministre-président: «Il vous revient, en tout cas, de prendre une initiative pour permettre cet atterrissage et élaborer une structure qui requiert une majorité suffisante pour être adoptée dans les prochains mois. Elle ne tombera pas du ciel. Si vous ne fermez pas la porte, vous ne l'ouvrez pas non plus. Je vous demande donc, au nom de mon groupe, d'inciter le gouvernement à prendre rapidement des initiatives pour que cette étape soit franchie dans les prochains mois».

Des principes à respecter

Dans un communiqué paru le 14 novembre, le bureau exécutif de la Ligue de l'Enseignement s'exprimait: «L'échec des négociations sur cette scission, pourtant indispensable, laisse notre réseau d'enseignement dans une sorte d'entre-deux et de flou peu souhaitable pour les personnels et les établissements scolaires concernés⁴. Il a également rappelé que le nouveau réseau de la Communauté française devra bénéficier de financements et moyens en personnel suffi-



Migrations: engagements mondiaux pour l'éducation

Un groupe d'expert·e·s mandaté·e·s par l'Unesco a publié le 20 novembre, Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 de l'UNESCO, intitulé «Migration, déplacement et éducation: Bâtir des ponts, pas des murs». Il montre que le nombre d'enfants migrants et réfugiés en âge d'aller à l'école dans le monde a augmenté de 26% depuis 2000 et pourrait aujourd'hui remplir un demi-million de salles de classe. En termes d'accès à l'éducation, il souligne en effet que la Belgique respecte une obligation scolaire tant dans l'accueil que dans la détention. En revanche, en termes de résultats scolaires, les jeunes issus de l'immigration ont beaucoup plus de risque de doubler une année et sont massivement orientés vers l'enseignement technique. Manos Antoninis, le directeur du rapport a déclaré: «Les pays ne peuvent pas considérer qu'ils se sont acquittés de leur tâche une fois que les immigrants sont à l'école car ils sont exclus de bien d'autres manières. Ils finissent dans des écoles moins performantes ou dans des établissements moins bien dotés situés dans des quartiers en difficulté. Néanmoins, presque tous les pays sont en train de se rallier à deux pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrants, qui contiennent plusieurs engagements clés en matière d'éducation. Ça pourrait être le point de bascule tant attendu». Le rapport met en avant la situation de deux pays actifs en matière d'accueil et de scolarité. D'une part, le Canada, qui compte le plus grand pourcentage d'immigrant·e·s parmi les sept pays industrialisés les plus riches. Il veille à ce que les enfants soient sensibilisés aux problématiques liées à la migration dès la deuxième année du secondaire et a inscrit le multiculturalisme dans sa Constitution. Et d'autre part, l'Irlande, qui affiche le pourcentage le plus élevé d'immigrant·e·s de première génération dans l'Union européenne et qui a réussi à financer une stratégie d'éducation interculturelle alors qu'elle traversait une crise financière profonde.



Médecine: interdiction d'exercer



Dans sa déclaration de politique générale, la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) a annoncé qu'elle déposerait cette année, au gouvernement, un arrêté royal prévoyant l'introduction du système appelé «Attestations de contingentement». Ces attestations ne seront délivrées qu'à certain·e·s jeunes diplômé·e·s en médecine. Il s'agit, ni plus ni moins, d'une manière supplémentaire de limiter le nombre d'accès à la profession afin de contrer les dépassements du passé. Sans attestation, pas de stage et pas de numéro Inami permettant de facturer des prestations à l'assurance maladie. Pour rappel, la mise en place d'un examen d'entrée fait déjà office de filtre au début des études. Seulement, la deuxième édition de septembre 2018 a vu 1.042 lauréats en médecine passer l'épreuve, pour seulement 505 numéros Inami. Très prochainement, la ministre devrait entamer des négociations avec les Communautés française et flamande afin de trouver un protocole d'accord. Le groupe Ecolo a rapidement réagi via un communiqué qui appelle à «une planification territoriale de l'offre de soins plutôt qu'au contingentement».

HPV: un vaccin pour tou-te-s en FWB

L'ensemble des groupes parlementaires de la commission Santé du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est parvenu à faire passer une résolution sur le papillomavirus (HPV). Jusqu'à présent, seules les filles de 12 à 13 ans pouvaient bénéficier de ce vaccin via la médecine scolaire ou via un·e médecin généraliste, avec un remboursement partiel de l'Inami. À l'avenir, la vaccination du HPV sera également financée pour les garçons, et les services de Promotion de la Santé à l'École (PSE) bénéficieront de plus de moyens pour assurer cette vaccination. Concernant le début de cette vaccination, Alda Greoli, la ministre de la Culture et de l'Enfance en charge de ce budget, prévoit un

million d'euros dès le 1^{er} janvier 2019, pour peu que le budget soit adopté. 400 000 euros supplémentaires iront aux services de promotion de la santé à l'école (PSE).

Des logopèdes en plus dans les PMS

Après avoir ouvert plus de 400 nouveaux postes dans l'enseignement en 2017, 673 postes de psychomotricien·ne·s et puériculteur·rice·s en 2018, la ministre de l'Éducation annonce pour 2019, la venue de 170 logopèdes supplémentaires dans les centres PMS. «Concrètement, ces logopèdes auront pour but d'accompagner les enseignants dans l'observation des difficultés et des situations de handicap vécues par les enfants mais surtout de les conseiller pour apporter les différenciations, remédiations et aménagements nécessaires. L'objectif n'est donc pas que ces logopèdes effectuent eux-mêmes des bilans et rééducations individualisés ou collectifs mais qu'en concertation directe avec les équipes pédagogiques, ils soutiennent, conseillent et accompagnent de leur expertise. C'est pour cette raison que ce personnel sera affecté non directement aux écoles, mais bien aux centres PMS qui sont à l'écoute des besoins des écoles de leur territoire¹», explique la ministre Marie-Martine Schyns.

1. Extrait article du 15/11/2018, Le Soir. E. Burgraff et M. Thieffry.

Un cours d'empathie à l'école?



En réponse aux replis identitaires mais aussi à l'islamophobie, à l'homophobie, le député David Weytsman (MR) propose d'intégrer des cours obligatoires d'empathie dans les écoles bruxelloises «pour appeler les élèves à mettre des mots sur les sentiments des autres et à exprimer leurs ressentis, par exemple», explique-t-il. «Au Danemark, tous les élèves sont encouragés à se préoccuper du bien-être des autres et à écouter leurs condisciples pour mieux les comprendre. Isolés davantage par les réseaux sociaux, les jeunes sont les plus touchés par cette baisse générale d'empathie dans notre société. Il faut que les politiques prennent leurs responsabilités et mettent à la disposition du plus grand nombre les outils qui leur permettent de comprendre le monde dans lequel ils vivent afin qu'ils puissent le respecter».

Dossier réalisé par Maud Baccichet, Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente

L'école face aux politiques migratoires

Rafles à répétition au Parc Maximilien, contrôles organisés dans les transports publics, familles entières cueillies à 6 heures du matin dans les centres d'accueil par l'Office des étrangers, enfermement des familles avec enfants en attendant une expulsion – depuis quelques années, la politique migratoire du gouvernement est régulièrement dénoncée par les citoyen-ne-s et les associations.

En outre, depuis 3 ans, le nombre d'enfants primo-arrivants est en augmentation constante. En 2014-2015, selon les chiffres du cabinet de la ministre de l'Éducation, ce sont 1.100 élèves primo-arrivants qui avaient été accueillis dans les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2015-2016, ils étaient 1.825; en 2016-2017, 2.406.

Selon la CODE, Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant¹, 4.960 enfants ont demandé l'asile en Belgique en 2016. Parmi eux, 1.076 n'étaient pas accompagnés d'un adulte. Ils sont appelés MENA pour «mineur étranger non accompagné». Par ailleurs, depuis juillet 2017, les demandes d'asile concernant des familles et des mineurs non accompagnés (arrivant de plus en plus jeunes -moins de 12 ans) sont encore plus nombreuses.

«Protégés» par la Loi belge sur l'obligation scolaire de 1983 et par l'article 191 de la Constitution², les enfants primo-arrivants ont l'obligation d'être scolarisés dès l'âge de 6 ans et jusqu'à 18 ans, peu importe leurs statuts. Qu'ils soient sans papiers, réfugiés, ou membres d'une famille ayant reçu un ordre de quitter le territoire, tous les enfants vivant sur le territoire belge sont censés être scolarisés et jouir de «chances égales d'émancipation sociale», comme en atteste le décret du 30 juin 1998³.

Aujourd'hui, l'école semble être un rempart face à la violence des politiques migratoires de la Belgique (et de l'Europe).

Comment alors la Communauté française, les institutions scolaires et les équipes pédagogiques s'organisent-elles pour accueillir ces jeunes migrant-e-s? Comment parviennent-elles à leur assurer des chances égales d'émancipation sociale

quand elles sont confrontées à des situations qui les dépassent? Comment remplissent-elles les missions prioritaires de l'enseignement telles que préconisées dans le décret Missions, en particulier: «préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures».

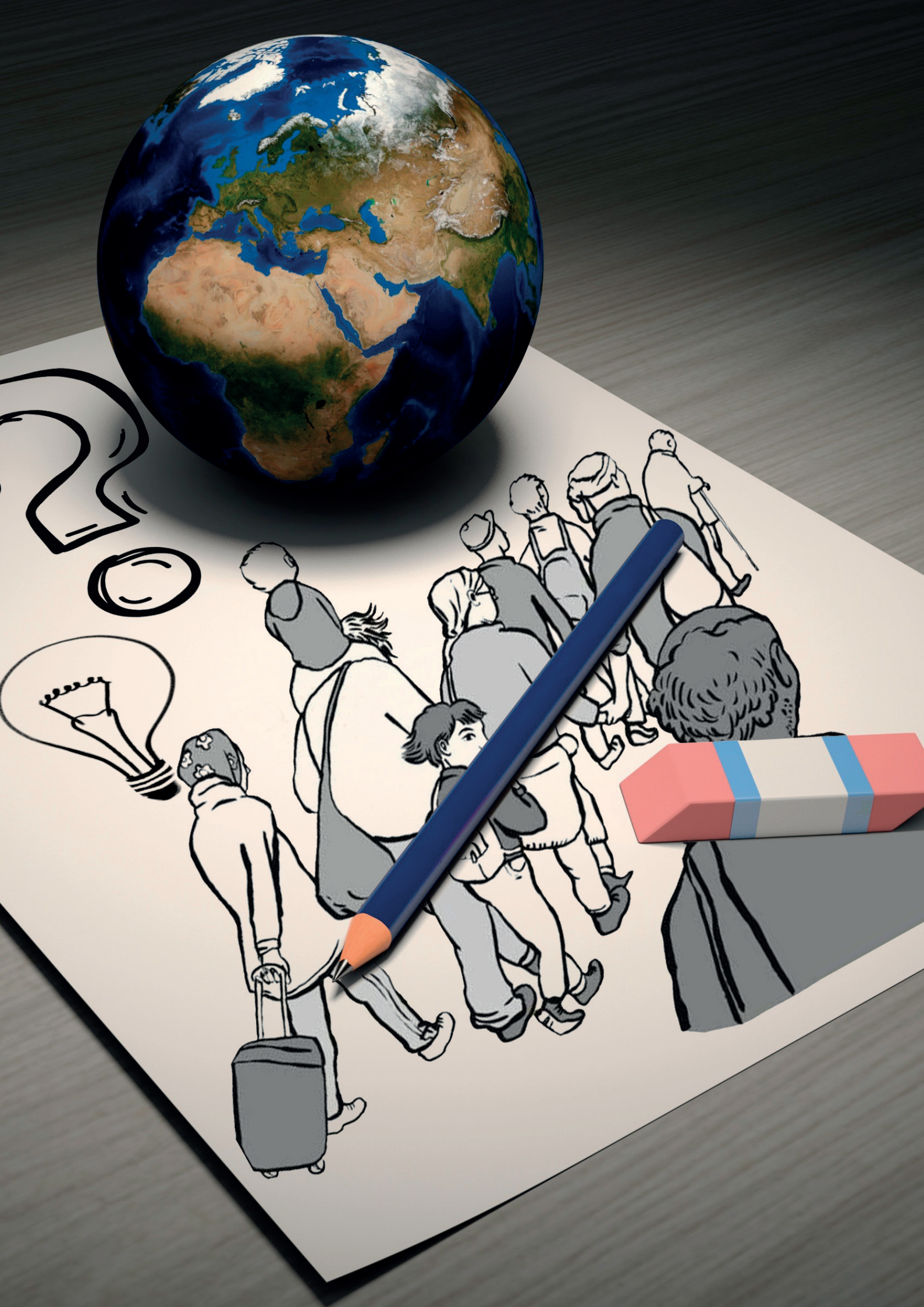
Dans un premier article, le Centre National de coopération au développement (CNCD-11.11.11), proposera un éclairage critique des politiques migratoires répressives en cours à l'égard des migrant-e-s en Belgique et en Europe.

Nous étudierons ensuite, les mesures qui seront bientôt aménagées au sein des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, grâce à un nouveau décret sur les DASPA (dispositifs d'accueil et de scolarisation pour les primo-arrivants).

Dans un troisième article, nous avons souhaité mettre en avant une mobilisation citoyenne née dans une école bruxelloise qui a permis à Peace, une mère rwandaise et à ses 3 enfants de rester à Bruxelles.

Enfin, pour clore ce dossier, nous avons rencontré Bruno Derbaix, philosophe et sociologue. Il nous exposera sa vision de l'école idéale et présentera les stratégies à mettre en place pour plus de solidarité, de citoyenneté et de justice entre tous les élèves et leurs professeurs.

1. www.lacode.be/place-aux-enfants-feuille-de-route.html
2. «Tout étranger qui se trouve sur le territoire de la Belgique jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi». Article 191 de la Constitution coordonnée du 17 février 1994.
3. Extrait du Décret visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale notamment par la mise en œuvre de discriminations positives du 30 juin 1998: «point c) organiser la scolarité des mineurs séjournant illégalement sur le territoire pour autant qu'ils accompagnent leurs parents ou la personne investie de l'autorité parentale».



Violette Brassart, chargée de campagne CNCD-11.11.11

La migration, une crise?

Des politiques migratoires répressives et conditionnées par la peur. Des initiatives citoyennes solidaires et hospitalières. Deux lectures et attitudes différentes face à l'enjeu actuel des migrations.



Le Centre National de Coopération au Développement (CNCD-11.11.11) est une organisation non gouvernementale belge de solidarité internationale active depuis 1966, regroupant quatre-vingts associations et ONG de développement ainsi que des organisations sociales. Le CNCD a trois missions: l'interpellation des pouvoirs publics et privés, la sensibilisation du public aux enjeux internationaux et le financement de programmes de développement (Opération 11.11.11).

Aujourd'hui, les migrant·e·s internationaux ne représentent qu'un peu plus de 3,4% de la population mondiale (soit 258 millions de personnes¹) contre 6% au début du 20^e siècle. La perception vivace selon laquelle les migrations sont principalement un phénomène du Sud vers le Nord ne correspond pas non plus à la réalité. Elles sont avant tout régionales. Seul·e·s 35% (soit 85 millions) des migrant·e·s internationaux se déplacent du Sud vers le Nord. La migration Sud-Sud (90 millions ou 37% de migrant·e·s) a pris plus d'ampleur que la migration Sud-Nord².

Les raisons de l'exil sont multiples et s'entremêlent: choisies (études, famille, tourisme...) et/ou subies (guerres et conflits, tensions politiques et persécutions, surexploitation et redistribution inégale des ressources naturelles...). Contrairement aux idées reçues, l'Europe n'accueille pas «toute la misère du monde». Elle en est même loin puisqu'elle n'accueille que 6% des personnes réfugiées (soit environ 500.000 personnes³). La majorité (85%) est accueillie dans des pays du Sud⁴.

Repli sur soi...

Les réponses développées par l'UE prônent la fermeture des frontières et le renforcement des contrôles afin d'éviter «une crise migratoire» et un «appel d'air». Cela se concrétise par les opérations de l'agence «Frontex», mais aussi, dorénavant, par la collaboration avec les pays dits d'origine ou de transit. En effet, l'UE et certains de ses États membres comme l'Italie et la Grèce négocient des accords ou des pactes avec des pays tiers tels que la Turquie et la Libye.

L'UE et ses membres monnaient ainsi l'accès aux fonds européens en échange de la participation de ces pays à leurs objectifs politiques en matière de migration. Ces pays tiers jouent donc le rôle de gendarme de l'Europe en empêchant les personnes présentes sur leur territoire de rejoindre le continent européen et en facilitant les procédures de retour des personnes en situation irrégulière en Europe⁵. À noter que ces fonds européens sont notamment issus du portefeuille de l'aide publique



au développement, qui est censée être octroyée pour lutter contre la pauvreté et non la mobilité. Comme le rappelle l'OCDE⁶, la mobilité est pourtant considérée comme un facteur de développement et vice versa!

En juin 2018, l'Union européenne proposait la mise en place dans des pays tiers, de plateformes de débarquement⁷ des personnes secourues en mer, en vue de statuer sur leur possibilité ou non de disposer d'un accès légal au territoire européen. Une manière d'externaliser les questions de l'asile et de la migration en total désaccord avec le droit international. Cependant, depuis la fin du mois d'octobre, la Commission européenne a fait marche arrière. «*Les Plateformes de débarquement en Afrique ne sont plus à l'ordre du jour et n'auraient jamais dû l'être*», a déclaré le président de la Commission européenne Juncker, le 26 octobre, lors d'une conférence de presse à Tunis avec le Premier ministre tunisien, Youssef Chahed.

Quant aux États membres, ils concentrent leurs politiques sur le renvoi des personnes en situation irrégulière et signent des accords avec des gouvernements non-démocratiques. À titre d'exemple, le secrétaire d'état à l'Asile et aux migrations, Théo Francken, a collaboré avec le Soudan (une délégation de fonctionnaires soudanais s'est rendue en Belgique afin d'identifier les citoyens soudanais), dont le président est poursuivi pas la cour pénale internationale pour crimes contre l'Humanité.

Pas d'accueil décent en Europe

Les résultats de ces politiques posent question. Les routes empruntées pour éviter les contrôles deviennent de plus en plus dangereuses, au bonheur des trafiquants qui s'enrichissent d'une prise de risque plus conséquente (qui dit risque plus important, dit bénéfice plus élevé) et brassent un nombre grandissant de candidat-e-s, fautes de voies sûres et légales de migration. Par ailleurs, s'il y a une réduction des traversées suites aux pactes d'externalisation, le

nombre de morts ne diminue pas et l'état de santé des personnes ayant réussi est encore plus alarmant⁸. Le trafic d'êtres humains ne fait qu'augmenter. La Libye l'illustre bien au regard des ventes d'esclaves. Pourtant, les États membres ne jouent pas la carte de la solidarité intra-européenne et laissent les pays de 1^{ère} ligne gérer l'accueil des nouveaux arrivants.

L'orientation des politiques actuelles n'offre pas des moyens concrets pour la mise en place d'un accueil décent des personnes migrantes, mais laisse la situation se gangréner, favorisant le renforcement de discours prônant le rejet. La responsabilité des autorités est questionnée et amène l'éclosion d'initiatives citoyennes au travers de l'Europe désireuse de répondre aux carences des politiques migratoires des différents niveaux de pouvoir du continent.

Pour une justice migratoire

Si les politiques migratoires promeuvent le repli sur soi au travers de la fermeture des frontières, ce n'est néanmoins pas une fatalité. Effectivement, des solutions existent comme celles défendues par l'idée de «Justice migratoire». Cela passe par la mise en place de voies d'accès sûres et légales de migration en Europe, afin de mettre fin à la violence aux frontières et également par l'instauration de l'égalité de droits dans les pays d'accueil, afin de renforcer la cohésion sociale. La justice migratoire nécessite de communiquer un discours juste et positif sur les migrations afin de lutter contre les préjugés et les amalgames.

Une initiative citoyenne européenne

En réponse aux choix politiques de l'UE et de ses États membres, des mouvements citoyens s'unissent pour venir en aide aux personnes migrantes. Que cela soit à l'échelle locale, nationale ou européenne en passant par les universités, les citoyens s'unissent pour revendiquer l'hospitalité.

Au niveau européen, le monde associatif de plusieurs pays de l'Union européenne s'est lancé dans une initiative citoyenne européenne (ICE)⁹ qui vise à interpeller la commission européenne sur les politiques migratoires qu'elle porte en rassemblant un million de signatures au travers de l'Europe. Cette initiative porte trois revendications et se pose:

- contre la criminalisation de l'action humanitaire et la solidarité citoyenne envers les personnes migrantes;
- pour un accueil citoyen et associatif des personnes réfugiées via un accès aux fonds publics;
- pour le renforcement et la création de mécanismes de plaintes en cas de violations des Droits Humains des personnes migrantes.

Université, haute école et école d'arts hospitalières

Plusieurs communes se sont revendiquées hospitalières au travers d'une motion portée par des citoyen-ne-s. En Belgique, on en décompte plus de 65. La Plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés compte 40.000 personnes qui ont hébergé, pour une nuit ou plus, des personnes migrantes, afin d'offrir un moment de repos. Le milieu académique s'est joint au mouvement, une série d'institutions se revendiquent «*Université, haute école, ou encore école supérieure des arts hospitalières*» et s'engagent, par le biais d'une motion, à faciliter l'accès aux études des personnes migrantes, à soutenir la participation des migrant-e-s pendant leur parcours académique, à sensibiliser la communauté et à agir en tant qu'acteur dans la société.

1. C'est-à-dire, celles et ceux qui ont franchi une frontière et non les déplacés internes. www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf
2. OIM, Fiche d'information sur les tendances de la migration dans le monde en 2015.
3. www.europeanmigrationlaw.eu/documents/Eurostat-Decision%20sur%20les%20demandes%20d%E2%80%99asile%20dans%20l%E2%80%99UE%20en%202017.pdf
4. www.unhcr.org/fr/news/stories/2017/2/58b53982a/pays-avances-accueillent-majorite-personnes-deracinees.html
5. Rappelons que l'Union européenne distingue deux catégories d'entrées sur son territoire: *les entrées légales* (VISAS) via la «réinstallation», le regroupement familial, les études, le tourisme et *les entrées irrégulières* qui concernent parfois des personnes en quête de protection n'ayant pas été dans les conditions d'obtenir de visas d'entrées. Il leur faut alors introduire une demande de protection internationale, via la procédure d'asile couverte par la Convention de Genève ou la «*protection subsidiaire*» temporaire et qui est offerte par exemple aux victimes de guerre.
6. Organisation de coopération et de développement économiques
7. Plus d'informations: http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4629_fr.htm
8. www.unhcr.org/5acdc3e64?utm_campaign=HQ_EN_post_Global_Core%2520Social%2520Media%2520Outreach&utm_source=twitter&utm_medium=social
9. Une ICE est un outil de démocratie participative permettant aux citoyens européens d'interpeller la commission sur un sujet si un million de signatures a été récolté. La commission devra répondre au travers d'une discussion en commission et au parlement européen et se positionner sur l'interpellation citoyenne afin de modifier le TFUE (Traité de fonctionnement de l'Union européenne).

• Une personne migrante

Toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays [UNESCO]. Les personnes migrantes quittent leur pays pour des raisons qui peuvent être économiques, familiales, politiques, climatiques...

• Une personne demandeuse d'asile

Personne qui a fui son pays d'origine parce qu'elle/il y a subi des persécutions ou craint d'en subir et souhaite obtenir une protection, un statut de réfugié.

• Une personne réfugiée

Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (statut donné par le HCR sur base de la Convention de Genève).

• Une personne clandestine ou sans-papiers

Le terme approprié est «personne en situation administrative irrégulière». En effet, le terme «clandestin» est empreint d'un caractère péjoratif, criminalisant et abusivement utilisé pour désigner des étranger-e-s en situation irrégulière en laissant penser que ces personnes ont volontairement franchi irrégulièrement la frontière du pays où elles se trouvent, pour y rester dans l'illégalité. En réalité, la plupart des étranger-e-s en situation irrégulière sont entré-e-s régulièrement sur le territoire européen: avec un visa de touriste, d'étudiant-e ou autre, ou encore en déposant une demande d'asile à leur arrivée. C'est le fait de demeurer dans le pays où ils se trouvent une fois leur visa expiré, parce qu'ils n'ont pas pu obtenir le droit d'y séjourner durablement, ou après le rejet de leur demande d'asile, qui les fait basculer dans la catégorie des «sans-papiers». La proportion d'étranger-e-s qui entrent sur le territoire européen sans papiers ou avec de faux documents est très faible, malgré la médiatisation importante qui entoure parfois ces arrivées. C'est en rendant très difficile la délivrance de visas et permis de séjour et, par conséquent, la possibilité pour les migrant-e-s de faire des allers-retours entre le pays où ils travaillent et celui dont ils sont originaires, que les politiques migratoires «fixent» les sans-papiers sur le territoire européen.

Ce lexique est issu du «*Petit guide – Lutter contre les préjugés sur les migrants*», édité par la Cimade².

1. www.lacimade.org/faq/qu-est-ce-qu-un-migrant/
2. La Cimade est une association de soutien aux personnes opprimées et exploitées qui défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.



Quel accueil des enfants migrants à l'école?

D'ici la rentrée de 2019, les écoles recevront de nouvelles directives et des moyens supplémentaires pour accueillir les élèves primo-arrivants.

La scolarisation des jeunes migrant-e-s est le levier d'action prioritaire pour accueillir «*dignement les mineurs étrangers et en faire les futurs citoyens belges de demain...*» soulignaient en avril 2107, les associations veillant à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique, réunies sous le nom de CODE. Leur scolarité devrait être «*au cœur des préoccupations de l'État belge puisqu'il en a l'obligation de par ses engagements internationaux (...) Il est urgent de faire des DASPA une priorité*».

Un message que la Fédération Wallonie-Bruxelles semble avoir entendu puisque dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence¹, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns, rédige actuellement un nouveau décret qui concerne la scolarisation et l'accompagnement des élèves allophones qui ne maîtrisent pas le français. La ministre prévoit dès la rentrée prochaine de contrecarrer les failles du système actuel des classes DASPA, ces Dispositifs d'Accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants. Pour rappel, ces DASPA² assurent l'accueil, l'orientation et l'insertion des élèves Primo-Arrivants dans le système éducatif en FWB en proposant une étape de scolarisation intermédiaire d'une durée limitée, en attendant l'intégration dans une classe de niveau.

Qui pourra aller en DASPA?

Les élèves considérés comme «primo» doivent dans un premier temps, répondre à ces deux conditions: être âgés d'au moins 2 ans et demi et de moins de 18 ans et être arrivés sur le sol belge depuis moins d'un an. Dans les faits, cette deuxième condition peut exclure des élèves du système DASPA, comme ceux qui seraient d'abord passés par l'enseignement néerlandophone en arrivant en Belgique et qui dans l'intervalle, séjourneraient depuis plus d'un an sur le territoire belge.

En théorie, une troisième condition exige que les primo-arrivants soient: réfugié, enfant de réfugié, apatride, ressortissant d'un pays considéré comme en voie de développement (liste OCDE³) ou d'un pays en transition aidé par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. En pratique, les écoles sont régulièrement confrontées à cette sélection arbitraire selon l'origine, comme le souligne cette institutrice titulaire d'un DASPA: «*les classes ac-*

cueillent essentiellement les Roms, les Bulgares et les Polonais qui n'ont en principe pas accès aux DASPA. C'est à nous de jongler avec cette absurdité, ce n'est pas normal».

En principe, dès la rentrée 2019, ce critère de nationalité sautera. Le nouveau décret permettra d'atteindre tous ces enfants ne maîtrisant pas le français. Un budget supplémentaire de 12 millions d'euros est prévu à cet effet.

Mieux encadrer les écoles

Pour accueillir ces élèves, les établissements scolaires avaient jusqu'ici carte blanche pour organiser les classes DASPA comme ils l'entendaient à condition de dispenser 15 périodes de français et 8 périodes de mathématiques, sciences et autres. Mais la pratique a montré ses limites plus d'une fois. En laissant une trop grande autonomie aux écoles, certaines ne sont pas parvenues à mélanger les enfants de DASPA au reste des élèves. Pour contrer l'effet ghetto des DASPA, le décret imposera dorénavant une «immersion individualisée» pour chaque enfant en obligeant les écoles à organiser une intégration progressive de ces élèves primo-arrivants dans leurs classes de niveaux. Afin d'encourager les équipes pédagogiques à prendre collectivement en charge de ces enfants migrants, le Pacte souhaite parvenir à une «reconnaissance des pratiques collaboratives et des heures de collaboration», ce qui pourrait créer plus de solidarité entre les professeurs.

Coller aux réalités des DASPA

Depuis le décret du 18 mai 2012 qui a remplacé les classes-passerelles par des DASPA, l'enveloppe des moyens financiers destinés aux écoles organisant un ou plusieurs DASPA, était fermée. Chaque année, les écoles recevaient les budgets en fonction d'une moyenne du nombre d'enfants inscrits dans leur DASPA. Pourtant, le fait est que les élèves primo-arrivants vont et viennent, dépendants qu'ils sont de leurs parents et de leurs parcours, des places en centre d'accueil, de la politique migratoire fédérale, des centres d'accueil qui ouvrent et puis qui ferment... «*Quand un centre ferme, ce sont des centaines d'enfants qui sont déplacés. Dans les écoles, cela a été difficile de pouvoir réagir correctement et de les soutenir car le décret ne le permettait pas. Cela prenait parfois deux mois*



Historique de l'accueil des enfants migrants à l'école

L'histoire de l'immigration en Belgique commence directement après la Grande Guerre mais les vagues migratoires les plus importantes surviennent après la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, en matière d'accueil des migrant·e·s et des enfants à l'école particulièrement, la Belgique tardera à mettre en place des mesures facilitatrices. Jusqu'en 1979, c'est l'enseignement du français langue maternelle qui sera de rigueur, ce qui posera rapidement des problèmes d'apprentissage: échecs répétitifs, décrochage, redoublement. Difficultés qui continueront de se perpétuer à travers les années. Face au manque de mesures officielles, peu d'écoles sont parvenues à s'adapter, laissant bien souvent la scolarisation des jeunes primo-arrivants aux centres de le Croix-Rouge qui les accueillaient¹. En 2001, un décret de la Communauté française instaure les premières classes-passerelles. «Les autorités publiques reconnaissent enfin l'existence d'élèves dont les besoins diffèrent les uns des autres et que l'école ne peut se limiter à un enseignement de la langue comme si celle-ci constituait la langue maternelle de l'ensemble de sa population²». En 2012, les classes-passerelles deviendront les DASPA, dispositifs d'accueil et de scolarisation pour les enfants primo-arrivants tels qu'on les connaît aujourd'hui.

pour octroyer des budgets supplémentaires à des écoles qui tout d'un coup accueillaient des dizaines d'enfants en plus». À l'avenir comme l'explique Marion Beeckmans, conseillère cabinet de l'Éducation, «Au lieu de partir sur une moyenne d'élèves pour subventionner les DASPA, on partira du nombre réel d'élèves inscrits. Cela sera rendu possible par un comptage à plusieurs dates dans l'année».

Une autre mesure du décret devrait permettre aux écoles d'ouvrir plus facilement un DASPA, sans devoir passer par un accord du gouvernement comme c'était le cas jusqu'à présent. Les DASPA ne seront plus limités à un appel à candidatures. Il suffira qu'une école accueille plus de 8 élèves primo-arrivants pour organiser ce dispositif. Par ailleurs, le temps en DASPA pour les élèves non alphabétisés ne sera plus limité à maximum 1 an et demi mais bien à 2 ans.

Formation et soutien psychologique

«Nous manquons de formation pour pouvoir soutenir psychologiquement les élèves DASPA, témoigne une enseignante. Malgré tout notre intérêt, nous nous retrouvons bien souvent désarmés face à la souffrance de ces enfants traumatisés et ce sont eux qui en paient les conséquences. C'est grave». Pour cette autre institutrice, même constat: ses collègues et elle ne se sentent pas formées pour répondre à la détresse psychologique de ces familles primo-arrivantes. «À chaque

rentrée, c'est le flou. Combien va-t-on en avoir et pourrions-nous les accueillir correctement? Comment va-t-on s'y prendre avec les familles pour leur expliquer le fonctionnement même de cet accueil en DASPA? Comment vont-elles supporter la séparation? Chaque fois, ce sont des pleurs pendant une semaine puis petit à petit, on gagne leur confiance, on avance. Puis les épreuves externes arrivent et les enfants paniquent... On est bien souvent démunis face à ce système scolaire trop rigide».

Du côté du cabinet de la ministre de l'Éducation, on estime que ce n'est pas à l'école d'assumer le suivi psychologique de ces enfants. «C'est le travail des PMS. Néanmoins, les enseignants et les centres PMS doivent prendre en compte la détresse psychologique de ces enfants et adapter leur enseignement. Des formations continuées existent. Le Pacte proposera d'inclure dans la formation initiale des enseignants, le français langue étrangère et le français langue de scolarisation».

1. Point OS 4.9 de l'avis n°3 du Pacte: «S'assurer de la maîtrise de la langue de l'apprentissage par tous les élèves». P 287.
2. www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39259_000.pdf
3. L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a établi une liste de pays en voie de développement dans l'article 2 de la loi du 25 mai 1999.

1. MARAVELAKI A., «Accueil et intégration scolaires en Belgique francophone», Revue Diversité n°153, p°67, 6/2008.
2. Idem.

La Petite école: une étape apaisante

L'éducation est un droit fondamental mais tous les enfants migrants n'y accèdent pas forcément. La Petite école à Bruxelles offre un accompagnement pédagogique spécifique pour des enfants peu ou jamais scolarisés et leur permet de découvrir les codes de la scolarité et ainsi, de favoriser une entrée en douceur dans le système scolaire belge.

Pour plus d'informations:
<http://redlabopedagogique.tumblr.com>

Une mobilisation gagnante à l'école

J.J. Michel

Face à la politique migratoire du gouvernement belge actuel, des citoyens et des citoyennes se mobilisent pour venir en aide aux migrant.e.s.

Dans les écoles, aussi, on agit.

En vertu de la loi sur l'obligation scolaire du 29 juin 1983, la Belgique a fait du droit à l'instruction, un droit fondamental pour tout enfant, y compris donc pour tout.e mineur.e étranger.e. Les écoles de la Communauté française accueillent réellement tous les enfants qui se présentent y compris ceux qui n'ont pas de papiers. Mais encore faut-il qu'ils aient l'occasion d'arriver jusqu'aux portes des établissements scolaires.

Quand les familles sont hébergées dans des centres d'accueil, la prise de contact se fait assez facilement grâce aux référents scolaires présents sur place qui guident alors les enfants vers les écoles qui ont un DASPA¹. Les mineur.e.s étranger.e.s non accompagné.e.s (MENA) sont, pour leur part, pris en charge par le Service de tutelles et hébergé.e.s dans des structures d'accueil via Fedasil ou l'aide à la Jeunesse qui dispose, elle aussi, de quelques centres. Par ailleurs d'autres associations encadrent spécifiquement ces jeunes particulièrement fragilisés.

Malheureusement, il y a beaucoup de familles avec enfants qui n'arrivent pas dans les centres d'accueil et qui s'installent dans les grandes villes et sont livrées à

elles-mêmes. Il y a aussi celles qui après avoir été accueillies dans un centre, reçoivent un ordre de quitter le territoire et doivent se cacher. Pour celles-ci, le chemin vers l'école est parfois tout simplement trop risqué.

L'école impuissante?

Même si au sein de l'établissement scolaire, l'enfant sans papier est «protégé» de toute ingérence de l'Office des étrangers et de la Police, dès qu'il quitte l'école, le risque de se faire interpeller est grand, que cela soit dans les transports en commun, dans les centres d'accueil ou dans la rue... De plus, quand un ordre d'expulsion est délivré à une famille, la Communauté française et les écoles ne sont pas officiellement informées. La plupart du temps, aucun recours et aucun accompagnement de ces familles avec enfants n'est possible. De fait, en termes de compétences, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas son mot à dire puisque la politique migratoire relève bien du pouvoir fédéral.

Ce qui n'était jamais arrivé en dix ans s'est produit à 4 reprises en 2017-2018. 4 familles avec enfants ont été «cueillies» à 6 heures du matin dans leur centre d'accueil, par l'Office des

étrangers, en vue d'une expulsion et sans que le cabinet de la ministre de l'Éducation n'ait été averti. Seule mesure du côté de la ministre de l'Éducation: proposer aux directions d'écoles d'envoyer une équipe mobile de crise, avec des assistants sociaux et des psychologues pour soutenir les équipes pédagogiques et les autres enfants.

Menacés d'expulsion

Les tensions actuelles liées à ces arrestations violentes déclenchent un peu partout des mobilisations citoyennes et solidaires locales qui parviennent parfois à de vrais résultats. Ce fût le cas à l'école J. J. Michel située à Saint-Gilles, commune bruxelloise qui figure parmi les communes comptant le plus de personnes de nationalités étrangères et qui abrite toutefois dans le haut de son territoire, une part importante de personnes dont la situation socio-économique est plus favorable². Nous y avons rencontré Peace, cette mère rwandaise arrivée en Belgique il y a 8 ans et qui s'est vue contrainte de quitter son pays d'origine, son mari et Joshua, leur fils aîné, pour sauver Joël, leur cadet gravement malade.



Cataline, Peace et Marie-Hélène.

Dès les premiers mois d'existence de l'enfant, les médecins rwandais s'inquiètent pour lui mais ne parviennent pas à poser un diagnostic. Dans un premier temps, Peace obtient un visa pour raisons médicales, ce qui lui permettra d'amener rapidement son fils devant des médecins belges. S'en suivront des années de lutte tant pour diagnostiquer la maladie de Joël que pour tenter d'obtenir l'asile et éviter une expulsion qui anéantirait les chances de le sauver. En 2012, Joël et sa maman évitent une première expulsion, contrecarrée par une demande d'annulation et un recours en cassation. Durant les trois années qui suivront, Peace bataillera avec l'Office des étrangers qui, dans un premier temps, ne reconnaîtra pas la nécessité d'un traitement médical en Belgique pour Joël. Il est pourtant atteint de dysplasie osseuse, une affection grave et évolutive dont les principales complications sont des fractures, des déformations et des douleurs. Il subira plusieurs interventions lourdes à la colonne vertébrale et aux jambes. Pour Peace, la situation devient invivable. «*J'étais sur le point d'abandonner. Je venais d'accoucher de ma petite fille. J'étais seule et on ne peut rien faire toute seule. J'avais besoin d'être sauvée et portée, ce qui est arrivé.*»

Important relais médiatique

«*À son retour à l'école, la maladie de Joël devient littéralement plus visible. Il circule en chaise roulante. Les enfants de l'école com-*

menent à se poser des questions sur son état», explique Cataline Sénéchal, parent d'élève. Et quand en 2015, un deuxième ordre de quitter le territoire leur est adressé, les enfants apprennent que Joël et sa maman sont menacés d'expulsion. Ils décident de faire circuler une pétition qu'ils rédigent eux-mêmes. C'était clair et net: papiers ou pas, Joël devait rester et être soigné. Il fallait l'aider». Rapidement rejoints par de nombreux parents et les enseignant-e-s de l'école J. J. Michel, la pétition récoltera au total plus de 12.000 signatures. L'école et les parents organiseront une manifestation devant l'Office des Étrangers qui sera fortement relayée par les médias.

Finalement au bout de quelques mois et sous la pression médiatique, l'Office des Étrangers concèdera un titre définitif de séjour pour raisons médicales. Un soulagement pour Peace et ses trois enfants, Joshua, le frère aîné de Joël ayant rejoint entre temps la Belgique. Aujourd'hui, ils habitent dans un entresol de deux pièces; l'une servant de salon et l'autre de chambre pour Peace et les enfants (3, 9 et 11 ans). Les parents solidaires sont restés très proches de Peace et tentent à présent, de l'aider à trouver un meilleur logement.

Reconnaissance du droit d'asile

Peace, Cataline et Marie-Hélène (parent d'élève, elle aussi) expliquent le succès de leur mobilisation par plusieurs raisons. Tout d'abord lance Peace, «*C'est la maladie de Joël qui a permis autant de mobilisations*». Marie-Hélène le déplore: «*C'est triste à dire mais le fait qu'il soit malade et qu'il risque de mourir en rentrant au pays, ça a parlé à beaucoup de gens et aux médias*». Le 28 mai 2015, le quotidien Le Soir titrait au sujet de l'histoire de

Joël: «*Le droit d'asile des malades est-il bafoué?*» faisant des malades, un cas «*à part*» de demandeurs d'asile qui seraient prioritaires sur les autres non-malades. Pour Christine Dubois-Grard, anthropologue ASP FNRS, «*Ce glissement d'une régularisation par le droit à une régularisation pour raisons humanitaires ou médicales est à prendre pour ce qu'il est: une non-reconnaissance d'un trajet de vie, de motifs de la migration ni même de la volonté d'intégration. Ce qui est reconnu, c'est la maladie*».

Outre la maladie, la réussite de l'opération de mobilisation menée par les parents et les enseignant-e-s s'explique aussi par cette capacité d'entraide et d'organisation qui a su se développer autour de Peace et Joël. «*C'est une école relativement privilégiée où le lien entre les parents est fort et organisé. En outre, beaucoup maîtrisent parfaitement les codes du système juridique et de la presse*». Par ailleurs, l'histoire de l'école est clairesmée d'initiatives de soutien. «*Le contexte est particulier à J. J. Michel, rappelle Cataline. L'école s'était déjà mobilisée pour un papa d'élève incarcéré en centre fermé. De fait, pour Joël, cela a été très facile de rallier les parents car l'école, sa direction, ses enseignants ont toujours été très ouverts au dialogue avec les parents et à leur participation active à la vie dans l'école et dans le quartier*».

1. Dispositif d'Accueil et de Scolarisation pour les enfants Primo-Arrivants.
2. Données de l'IBSA2005-2015, Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse. In: <http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/St-Gilles.pdf>
3. Christine Dubois-Grard, «La maladie comme ultime recours: Le droit d'asile pour raison humanitaire», publication de Vivre Ensemble Éducation, 2011.

Reconnaître les identités: priorité de l'école

Selon Bruno Derbaix, pour contrer le populisme identitaire, l'école doit cultiver le débat et permettre aux jeunes de davantage s'impliquer dans la vie de l'école.

Pour clôturer ce dossier, Bruno Derbaix, sociologue et philosophe, auteur du livre «*Pour une école citoyenne*» paru en avril 2018, partage son expérience d'éducateur et d'enseignant. Partant du constat que l'institution de l'école est «*malade, mal outillée et antidémocratique*», il présente les stratégies à mettre en place pour plus de solidarité, de citoyenneté et de justice entre tous les élèves et leurs professeurs.

Éduquer: Quels sont les grands principes de l'éducation active à la citoyenneté que vous défendez?

Bruno Derbaix: Avant toute chose, il est important de comprendre que la citoyenneté et la démocratie, ce sont des processus et donc des outils qu'on peut bien ou mal utiliser. Le fait d'être dans un processus démocratique ne garantit pas du tout qu'on ait choisi la bonne solution. Ce qui la garantit en principe, c'est qu'il y ait débat et qu'on recommence le processus régulièrement. Il suffit de regarder le fonctionnement des délégués de classe. Pour les jeunes qui décident de s'impliquer, bien souvent les résultats sont maigres. Ils s'attendent à

pouvoir changer les choses à l'école et faire en sorte d'avoir un monde meilleur mais la direction de l'école ne se présente même pas aux conseils d'école. Si on veut que les jeunes s'impliquent, il est urgent d'apprendre concrètement les comportements d'engagement citoyen que ce soit à l'échelle de l'école ou vers la société, et de donner des moyens pour que ces engagements-là soient efficaces. C'est le levier fondamental pour changer les choses.

Éduquer: Face à un climat politique de répression et de criminalisation des migrant-e-s, des initiatives citoyennes émergent justement y compris dans les écoles. Quel regard portez-vous sur ces cris d'alerte au sein des écoles? Que traduisent-ils selon vous?

B.D.: Elles sont tout simplement une réaction forte face à la situation que l'on vit actuellement et qui est celle d'un pays qui se dit démocratique, mais qui prend des décisions qui sont franchement contestables pour une bonne partie d'entre elles. Il y a un vrai décalage entre le moment où les gens votent et les décisions prises par la suite. En particulier, les récentes déci-

sions de la NVA en matière d'immigration semblent très loin du désir de l'électeur. Il ne faut pas s'étonner du fait que les gens s'impliquent moins au niveau politique. Je parle de «politique» au sens large et pas seulement en termes d'engagement dans des partis.

Éduquer: Dans votre ouvrage, vous parlez de «populisme identitaire». De quelle manière pensez-vous qu'il soit possible d'aborder ce phénomène à l'école?

B.D.: Pour contrer ces réflexes identitaires profonds, il faut impérativement cesser de stéréotyper l'autre. Il faut prendre du temps pour faire autre chose que ce que l'on peut voir dans les médias. Il faut faire de la diversité quelque chose qui enrichit et qui n'est pas un problème. Pour y parvenir, on doit déjà prendre conscience de toutes ces barrières qui se dressent partout à l'école, entre les DASPA et les autres classes, entre le professionnel, le technique et le général, entre le degré supérieur et le degré inférieur. Ensuite, il faut partir de là où sont les gens, casser des murs et construire des passerelles. Je suis intimement persuadé que



Création artistique réalisée par des enfants dans le cadre d'un atelier organisé par le C.N.C.D. Automne 2017.

c'est en partant du local et donc, en vivant les valeurs citoyennes au niveau local, c'est-à-dire dans les écoles, les associations, que l'on peut construire un meilleur avenir.

Éduquer: Concrètement, comment cela peut se mettre en place dans les écoles?

B.D.: La stratégie pour laquelle je milite personnellement comporte deux axes. Premièrement, il faut faire connaître et reconnaître les différentes identités en présence. Toutes les identités, pas seulement ethniques, d'origine ou religieuses. On peut organiser une scène ouverte où chacun peut amener ses musiques ou un dîner de classe où on demande à chacun d'amener quelque chose à manger. On remarquera alors que chaque repas ou chaque chanson aura une connotation ethnique ou identitaire. Pourquoi? Parce qu'on voit bien que dans les écoles, les jeunes n'ont pas suffisamment l'occasion d'exprimer ces identités-là. La plupart des écoles, implicitement, même quand elles ont des acteurs de bonne volonté, ne valorisent pas du tout les identités

d'origine. On interdit aux enfants turcs de parler turc dans la cour de récréation, mais s'ils parlent néerlandais on va les féliciter. On ne se rend pas compte qu'implicitement, le système dévalorise toute une série de cultures.

Simultanément, il faut construire une culture commune en s'appuyant sur ces événements et ces projets et la réifier en la symbolisant par des objets. Par exemple: le t-shirt de l'école, choisi par les jeunes et qui aura cette fonction identitaire multiple qui réunira tous les enfants. Un autre moyen peut être d'organiser des séances de lecture en langue d'origine. C'est une fierté pour ceux qui lisent puis d'une certaine manière, chacun se retrouve dans la position de l'immigré. Une belle mise en abîme.

Éduquer: Reconnaître les identités de chacun-e pour les comprendre et les respecter? Cela vaut aussi pour celles véhiculées par la N-VA et ses représentants?

B.D.: Si on y réfléchit bien, les positions de la N-VA ne sont que la traduction de



cueillir un public mixé. Depuis le décret Missions instauré en 1997, on a décrété que les missions de l'école, en Communauté française, n'étaient pas que de l'instruction mais également de l'éducation et du vivre-ensemble. Le problème, c'est qu'on n'a pas du tout donné aux écoles les moyens d'y répondre. Dans 99% des établissements, cela ne figure même pas dans les missions des profs, lettres de mission ou descriptifs, quand il y en a un ou une.

Éduquer: Est-ce principalement à cause de ce manque de moyens investis et d'outils proposés aux écoles que vous qualifiez l'institution scolaire de «malade»? Quelle est votre école idéale?

B.D.: En effet, on n'a pas su accompagner les écoles dans ces nouvelles missions. Force est de constater que les écoles sont restées dans des configurations architecturales qui défavorisent complètement les projets collectifs et les échanges. L'école c'est: un tableau, un prof, 25 bancs, éventuellement un cahier, avec tous des élèves qui sont censés être en même temps, tous ensemble, sur une tâche individuelle, coordonnée par un adulte dans un espace fermé. Donc, on est très peu dans l'action et dans la tâche collective. Les enseignants ne sont pas outillés pour faire face à des situations multiculturelles. Dans la plupart des écoles que je visite, les enseignants ne sont pas ouverts à entreprendre une démarche dans ce sens-là. Mais en proposant des débats, on prend les écoles où elles en sont dans leur problématique et on déconstruit les stéréotypes ensemble.

Mon idéal d'école, c'est une école qui est à la fois, multiculturelle, performante et ouverte sur plein de qualités différentes et pas seulement sur les apprentissages scolaires. Dans toute une série d'écoles, cet objectif-là nécessite de faire encore un long chemin.

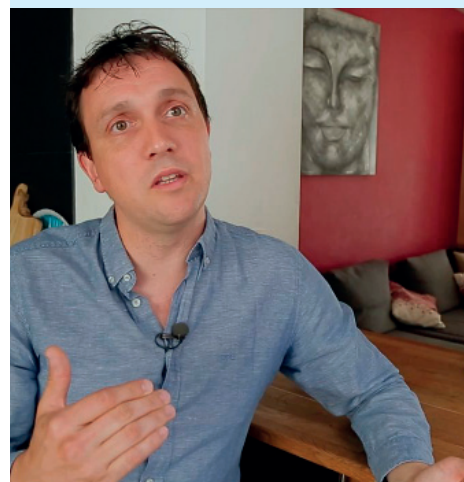
Éduquer: À quand une école ouverte et démocratique offrant les mêmes possibilités de réussite à tous ces élèves en ce compris, les migrant-e-s?

B.D.: Globalement, les écoles font face à une diminution de moyens alors que le nombre de migrants croît encore. Pourtant, avec un public de primo-arrivants, il faut d'abord pouvoir installer un cadre sécurisant, en particulier s'ils ont été déscolarisés, traumatisés... ce qui nécessite des moyens supplémentaires. L'école manque de traducteurs à sa disposition, tout comme d'une possibilité de mettre en place un ac-

compagnement comportemental personnalisé et des stratégies d'évaluation comportementale pour encourager ces jeunes. L'organisation de projets collectifs avec toute l'école est essentielle pour ne pas isoler les DASPA et pourrait permettre d'acquérir rapidement des «bons points» pour valoriser leur travail.

Je crois qu'en attendant une bonne volonté politique, il faut privilégier les stratégies collectives comme la technique de la grande sœur ou du grand frère qui s'avère vraiment très efficace avec les élèves plus fragiles. C'est vraiment réconfortant et source d'espoir de pouvoir rencontrer et compter sur un aîné. On peut aussi créer des espaces de discussions, des processus d'intelligence collective et sonder les élèves sur «quels sont les problèmes? Quelles sont les solutions?». Il s'agit en fin de compte simplement de générer de la solidarité au sein d'un groupe, ce qui va donner un cadre et tendanciellement diminuer la nécessité de prise en charge individuelle des enfants primo-arrivants.

Bruno Derbaix intervient en conférence et en appui d'équipes de direction. Il a rédigé l'ouvrage «Pour une école citoyenne». Comment réfléchir l'école du 21^e siècle? Comment faire diminuer la violence dans les établissements? Inclure les élèves dans un processus de prise en charge et de participation? Voilà une réflexion doublée d'une boîte à outils qui permettra à ceux dont la volonté est d'aller de l'avant, de travailler pour mettre en place l'école d'aujourd'hui et de demain. Le site www.ecolecitoyenne.org propose divers outils et réflexions sur l'éducation à la citoyenneté dans les écoles inspirés directement de l'ouvrage de Bruno Derbaix.



toute une série de peurs qu'ont toute une série de personnes en Belgique. La N-VA ne fait que répondre à un besoin identitaire belge. Sa réussite politique témoigne activement de ce mal-être par rapport à l'identité d'origine de toute une série de Belges et du partage des territoires. On a beau la critiquer, si on n'essaie pas de répondre de manière concrète à ces besoins-là, la N-VA ainsi que d'autres mouvements ne feront que se renforcer. Pour ce faire, il faut absolument recréer des espaces où chacun peut exprimer ses identités, en débattre, pour ensuite construire ensemble une culture commune.

Éduquer: Est-ce que les débats que vous organisez dans les écoles sont plus compliqués à mener dans celles qui accueillent un grand pourcentage d'enfants issus de l'immigration?

B.D.: Il y a plus d'identités représentées mais ça ne complique pas forcément le débat. Le problème de fond, c'est qu'en termes de mixité des élèves, on n'y est pas encore. Dans certaines écoles, des équipes pédagogiques et des parents continuent d'adopter des stratégies pour éviter d'ac-

pour aller plus loin

DOCUMENTAIRE



Nous sommes les DASPA

21 élèves primo-arrivants, caméras aux poings, tentent de briser les stéréotypes que les autres élèves pourraient avoir sur eux. Le film a été réalisé entre décembre 2016 et mai 2017 à l'Institut Dominique Pire de Bruxelles, encadré par Citizen Motion, avec le soutien du programme fédéral *Annoncer la Couleur*, qui propose aux enseignant-e-s des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale.

À voir sur : <http://citizenmotion.be/portfolio/nous-sommes-les-daspa>

FILM



À voix haute - Stéphane De Freitas et Ladj Ly

Pendant six semaines, des étudiant-e-s de Seine-Saint-Denis se lancent dans le concours de prise de parole Eloquentia qui se déroule chaque année à l'université Paris-VIII à Saint-Denis.

FORMATIONS

ChanGements pour l'Égalité propose différentes formations pour aider les enseignant-e-s, éducateurs/éducatrices et formateurs/formatrices dans leur travail avec des classes multiculturelles.

Plus d'informations: www.changement-egalite.be

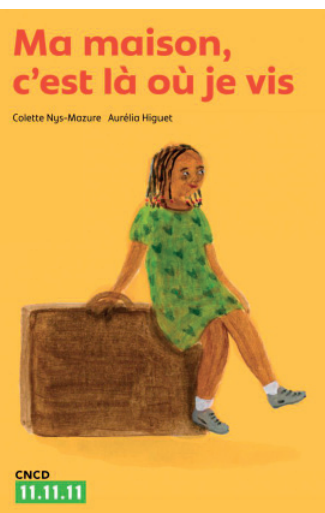
BROCHURE

L'outil « Enseigner aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement - 2014 », édité par la Fédération Wallonie-Bruxelles, vise à aider les enseignant-e-s à repérer et identifier les difficultés scolaires des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement en proposant des outils de collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Plus d'informations: www.enseignement.be



LIVRE



Ma maison c'est là où je vis

Ce livre écrit par Colette Nys-Mazure et illustré par Aurélia Higuët retrace la rencontre sur les bancs d'une école bruxelloise de Salam, en provenance d'Erythrée, et de Dominique, son voisin de classe. Une histoire sur la découverte de l'autre et des cultures différentes. Cette histoire simple de la rencontre avec celui ou celle que l'on pense différent, peut servir en classe comme base de discussion et de création autour de la thématique des migrations.

Plus d'informations: www.cncd.be

MALLETTE PÉDAGOGIQUE

18 outils pédagogiques réalisés par un collectif d'associations : films, jeux de rôles, débat mouvant, animations autour d'articles de presse... Autant de manières d'amener les ados à réfléchir et à dépasser les idées reçues (minimum 15 ans).

Plus d'informations: www.cncd.be



SPECTACLE

Jeunesses nomades

Le spectacle « Jeunesses nomades » est un projet de la Fédération des Maisons de Jeunes (FMJ ASBL) qui a pour objectif l'accessibilité des Maisons de Jeunes aux Mineurs Non Accompagnés résidant en centres d'accueil. Le projet a débouché sur une création artistique collective, fruit poétique d'une rencontre inattendue entre des jeunes de MJ et des jeunes MENAS, cette Jeunesse Nomade a fait naître un spectacle magique, bouleversant et spontané qui mélange théâtre, danse, musique et vidéo. La création raconte les itinéraires et questionnements des jeunes sur le façonnement de notre société cosmopolite et sur le sens du mot « accueil ».

Plus d'informations: www.fmjbf.org/jeunesse-nomade

FILM

Né en Syrie - Hernán ZIN

Depuis le début de la guerre civile en Syrie en 2011, environ 9 millions de Syrien-ne-s ont quitté leur terre. Parmi eux, la moitié sont des enfants.

Le documentaire suit le chemin de sept jeunes enfants pendant un an. À travers leur regard, nous partageons leur vie, depuis la fuite de Syrie, en passant par les camps de réfugiés au Moyen-Orient, jusqu'à leur arrivée vers la terre promise, l'Europe. Et puis nous continuons de les suivre pendant leurs six premiers mois en Europe... Ce film est un témoignage unique de l'expérience des réfugiés.



Rester parent derrière les barreaux

Plus de huit mille enfants sont touchés par l'incarcération d'un de leurs parents. Comment les aider à vivre cette séparation? Comment éviter une rupture avec la mère ou le père détenu-e-s? Les murs de la prison sont parfois des obstacles infranchissables pour préserver les liens entre les parents incarcérés et leurs enfants.

Un père ou une mère détenu-e-s ne cessent pas d'aimer leurs enfants quand la porte de la prison se ferme derrière eux et leurs enfants peuvent vivre la séparation comme un énorme choc, une réelle souffrance. Comment garder les liens? Comme souvent en Belgique, c'est le secteur associatif qui assure cette mission sociale et plus particulièrement le Relais Enfants-Parents. Une mission qui n'a rien d'évident car l'administration pénitentiaire n'est pas la plus encline à aider les professionnels-le-s comme les bénévoles dans leurs contacts avec les détenu-e-s. Nous avons rencontré Amandine Bosquet, Pauline Anne de Molina et Elodie Druwart, toutes trois psychologues pour le Relais Enfants-Parents. Elles estiment que 30% environ des enfants n'ont plus de contact avec leur parent incarcéré.

Le Relais Enfants-Parents part dans 85% des cas d'une demande du parent incarcéré. «Nous recevons un rapport de la prison qui mentionne cette demande», explique Amandine Bosquet. Mais il peut aussi s'agir d'une intervention d'un Service d'Aide à la Jeunesse ou d'un appel du parent gardien». Dans la grande majorité des cas, le parent détenu est un père pour la simple raison que les hommes sont de loin- les plus nombreux à être incarcérés. «Nous travaillons dans des prisons où sont détenus des hommes comme des femmes», explique Amandine Bosquet mais l'essentiel de nos dossiers concernent effectivement des pères».

Refus de visite

Le fait qu'un père demande à recevoir la visite de son ou de ses enfants ne suffit pas à lui assurer ce droit. Il peut y avoir une opposition à l'exercice de ce droit soit par la Justice ou, plus souvent, par le parent gardien de l'enfant. «L'enfant est pris dans

des conflits familiaux», explique Amandine Bosquet. Nous avons souvent des enfants qui ne voient plus ou très difficilement leur parent en prison parce que l'autre parent s'y oppose. Et on ne peut pas obliger le parent gardien à permettre la visite. Si c'est non, nous sommes face à un mur. Dans un premier temps, nous envoyons un courrier au parent gardien. Parfois, celui-ci est sans nouvelles du père (le plus souvent) depuis deux, trois ans voire davantage. Il faut donc y aller doucement. S'il n'y a pas de réaction à ce courrier et si on dispose d'un numéro de téléphone, on peut appeler pour demander si la lettre est bien parvenue. Mais si la personne qui s'occupe de l'enfant n'est pas collaborante, on ne peut rien faire».

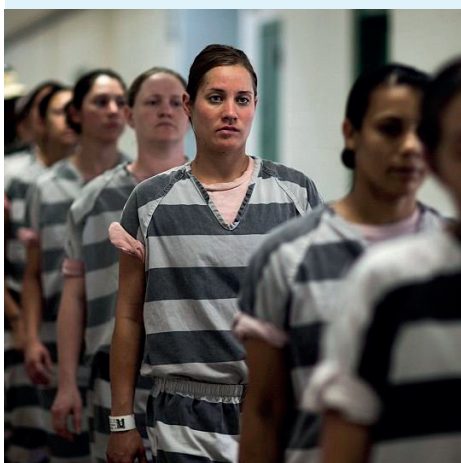
«Il faut savoir», enchaîne Pauline Anne de Molina, que des parents nous contactent depuis la prison alors que cela fait des années qu'ils n'ont plus de relations avec leur conjoint et leurs enfants. La prison est souvent vécue comme un temps pour se poser, réfléchir. Se dire, par exemple, 'maintenant que j'ai cessé de consommer de la drogue', je vais essayer de reconstruire ma vie de famille. Mais cela peut être mal vécu par le parent gardien».

Quand les visites s'opèrent, parfois après une longue absence, la reprise des liens se fait souvent de manière assez aisée, estiment les psychologues du Relais Enfants-Parents. «Rencontrer le papa, c'est pouvoir répondre aux questions que se pose l'enfant, pouvoir mettre un visage à l'absent. Peut-être le lien ne se poursuivra pas mais c'est bénéfique pour l'enfant de savoir qu'il a un père biologique. Une fois encore, poursuit Amandine Bosquet, on n'est pas là pour forcer. Si l'enfant nous dit qu'il a vu ce qu'il a voulu voir et entendu ce qu'il a voulu entendre et qu'il veut en rester là, c'est son choix».

Avec les mères incarcérées, les choses se déroulent de la même manière. La seule différence,

Oubliées du système pénitentiaire?

Le pourcentage de femmes détenues en Belgique ne varie guère. Elles étaient 439 en 2017 soit environ 4,33% des détenu-e-s. Elles sont souvent condamnées pour des faits relativement mineurs comme les vols, le trafic de stupéfiants ou alors à des peines très lourdes pour meurtre, assassinat, le plus souvent de leurs proches (conjoint, enfants). Plus de la moitié d'entre elles n'ont pas le diplôme de l'enseignement secondaire et 30% n'ont pas obtenu celui de l'enseignement primaire. Selon certaines études, 75% d'entre elles sont des consommatrices problématiques de drogues et d'alcool.



Dans son rapport 2016, la section belge de l'Observatoire international des prisons a dénoncé le fait que les femmes sont les «oubliées» du système pénitentiaire. Elles ont souvent moins accès au travail et aux loisirs. Elles bénéficient moins de certaines modalités de l'emprisonnement comme la semi-détention (dehors le jour et la nuit en prison). En janvier 2018, le comité pour la prévention de la torture (CPT) constatait également qu'on ne proposait aux femmes détenues que des activités comme la couture et l'artisanat en les excluant des formations à vocation plus professionnelle réservées aux hommes. Les besoins spécifiques des femmes en matière d'hygiène (serviettes, tampons) sont insuffisamment pris en compte. Même chose pour les besoins alimentaires spécifiques des femmes enceintes, relève le CPT qui s'inquiète aussi du nombre particulièrement important de femmes souffrant de graves problèmes de la personnalité et du comportement.



c'est que l'enfant est le plus souvent confié à une famille d'accueil et il y a alors moins de refus de laisser l'enfant rendre visite à sa mère en prison «*Cela se fait plus dans la nuance*, précise Pauline Anne de Molina. *C'est rarement un «non» catégorique mais plutôt «pas pour le moment» ou «on doit préparer l'enfant».*

Une pièce d'accueil familiale pour 800 détenus

Lorsque nous demandons aux intervenantes du Relais Enfants-Parents si les prisons font des efforts dans l'aménagement des lieux pour les visites d'enfants, nous déclenchons des rires qui sont en soi une réponse. «*Cela dépend totalement du directeur de prison*», explique Amandine Bosquet. *Et de son degré d'empathie*. Les visites se font le plus souvent dans la salle prévue pour toutes les visites. «*Notre association a reçu du matériel, des jouets. Nous pouvons aménager la salle quand c'est possible. On essaie alors de créer des espaces différents, un pour la psychomotricité avec des tapis mousse, un espace plus créatif et un espace «détente» où l'on peut mettre des coussins, des livres. Nous organisons en général deux visites par mois le mercredi après-midi*». Pour autant que les grèves à répétition dans certains établissements ne compromettent pas ce rare instant de visite. Certaines prisons sont aménagées pour rendre le passage des enfants plus agréable. À Berkendael, il y a un petit studio

avec une kitchenette et un espace de jeu, à Saint-Gilles, une pièce qui sert à la fois de lieu de visite «conjugal et familial». Une pour huit cents détenus...

Encore faut-il pouvoir franchir les portes de la prison. La plupart des établissements pénitentiaires ont quitté les villes et sont peu accessibles par transports en commun. A l'initiative du fonds Houtman s'est créé le réseau «Itinérances», composé de bénévoles de la Croix-Rouge. Ceux-ci se chargent d'aller chercher l'enfant à son domicile et de le conduire vers la prison. «*Il y a énormément de demandes et pas assez de bénévoles*, regrette Amandine Bosquet. *Mais sans ce service, beaucoup de visites ne seraient pas assurées*».

Beaucoup de choses restent à faire pour améliorer l'accueil des enfants dans la prison, concluent les psychologues du Relais Enfants-Parents. «*En juin, nous avons visité une prison semi-ouverte où l'enfant est accueilli par une personne déguisée en pingouin. Ce serait bien de recevoir l'enfant d'une manière plus ludique par ce genre d'animal qui pourrait le guider vers la salle de visites. Les enfants n'ont pas à subir les bruits, la dureté de la prison. Rendre ces visites plus conviviales traumatiserait moins l'enfant et encouragerait le parent à garder des relations avec son enfant, ce qui est bénéfique pour sa réinsertion. Mais, conclut Amandine Bosquet, l'administration pénitentiaire est une des administrations les plus rigides qui soit*».

Peu de cellules sont adaptées aux mères et à leur bébé

Comment se déroule le quotidien d'une maman en prison? Ici encore, beaucoup dépend de la prison où elle est incarcérée. Les femmes enceintes de plus de six mois sont généralement transférées à la prison de Bruges, mieux équipée sur le plan médical. De là, elles sont amenées vers l'hôpital pour l'accouchement. Détail qui n'en est pas vraiment un: pendant leur transfert, ces femmes restent menotées. Jusqu'en 2005, elles accouchaient ainsi entravées! Il a fallu l'intervention de l'ancien délégué général aux droits de l'enfant, Claude Lelièvre pour faire cesser cette pratique. Selon la section belge de l'Observatoire International des Prisons (OIP), aucune présence familiale n'est tolérée pendant l'accouchement et il faut souvent insister pour obtenir un suivi post-accouchement.

La Belgique a voté une loi pour la création d'unités spécifiques pour les mères détenues mais en pratique rien n'existe encore. Les choses devraient changer avec la future prison de Haren. Pour le moment, seules deux cellules ont été aménagées pour les mères à la prison de Berkendael et trois autres à Lantin mais bien d'autres mères se retrouvent dans des cellules «normales» avec d'autres détenues. A Berkendael, on compte actuellement quatre bébés.

Dans notre pays, l'enfant peut rester avec sa mère jusqu'à l'âge de trois ans. «*Un enfant qui vit en prison n'est pas détenu*», rappelle Pauline Anne de Molina, psychologue au Relais Enfants-Parents. Il ne devrait pas subir les effets de l'incarcération et en principe, la porte de la cellule devrait rester ouverte. En principe. Dans les faits, il n'existe aucun régime spécifique pour les mamans détenues. Tout dépend du directeur.



Omblin (2012) de Stéphane Cazes, raconte l'histoire d'Omblin, une femme incarcérée qui donne naissance à son fils en prison.

L'incarcération a-t-elle des effets négatifs sur le développement de l'enfant? Le bébé est, de manière générale, moins stimulé, constate Pauline Anne de Molina. «*Quand il sort pour la première fois à l'extérieur, il découvre les voitures, il peut être effrayé à la vue de pigeons, de chiens. Par ailleurs, il est soumis à des bruits qui ne sont pas «naturels», le bruit des portes qui claquent, celui des clés. Ce sont tout de même des choses qui peuvent marquer les tout petits*». Le Relais Enfants-Parents travaille avec l'ONE pour assurer le développement du bébé et essaie de convaincre les mères de «laisser sortir» l'enfant de temps à autre. «*Quand une maman vit en prison avec son bébé, le lien d'attachement est encore plus fort. On propose aux mères de confier le bébé le week-end au père ou à un autre membre de la famille. On tente de les convaincre d'accepter que les bébés aillent en crèche, pour qu'ils connaissent un autre milieu que la prison*». Des volontaires de la Croix-Rouge assurent ce service. Assez curieusement, le SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) n'intervient pas d'office pour assurer le suivi de ces enfants et décider de confier (ou non) le bébé à un parent, le temps d'un week-end ou pour une période plus longue. C'est la mère qui doit décider et faire la demande. Ce n'est pas normal, estime le Relais Enfants-Parents car il s'agit tout de même d'un enfant qui a besoin d'aide et d'une mère qui est fragilisée.

Trois ans avec la maman, c'est trop? Trop peu? «*Cela dépend d'un cas à l'autre mais il fallait bien mettre une norme*, estime la psychologue du Relais Enfants-Parents. *Je pense que ce n'est pas une bonne idée de laisser un enfant de trois ans vivre en prison. À trois ans, le lien d'attachement a été créé. L'enfant marche, parle, il a besoin d'espace et d'être en relation avec d'autres enfants*».

Quelques réflexions sur les pédagogies actives aujourd'hui

Dans les précédents numéros d'Éduquer, nous avons eu l'occasion de nous pencher sur les pédagogies de Montessori, Decroly, Freinet et Steiner. Ce qu'elles ont en commun? Le fait que toutes sont centrées sur le rythme de l'élève et non sur le contenu d'un programme. L'enfant est le principal acteur de ses apprentissages, c'est pourquoi on parle de pédagogies «actives». Ces pédagogies, alors qu'elles permettent de rencontrer les objectifs de l'école actuelle (et notamment de dispenser un enseignement différencié), restent pourtant encore marginales. Pourquoi?

Ce qui relie les pédagogies actives de Montessori, Decroly, Freinet et Steiner est le fait d'appréhender l'élève dans sa globalité et de tenir compte au maximum de ses besoins et de son développement, à la fois sur les plans physique, social et psychique. Il est proposé aux élèves d'apprendre en faisant des expériences, en manipulant, tâtonnant...: «L'enfant apprend à apprendre». Son autonomie est favorisée, ainsi que sa créativité et sa confiance en lui/elle.

L'adulte reste garant des apprentissages, mais sans délivrer un savoir à étudier, évalué avec des cotations. Son rôle est d'encourager et de conseiller, d'être à l'écoute des intérêts et des difficultés de chacun.e. Ainsi les enseignant.e.s tiennent compte du rythme et du type d'intelligence de l'apprenant.e, en proposant des exercices plus nombreux et difficiles à celui qui travaille vite et en laissant plus de temps à celui qui en a besoin.

Une réponse aux objectifs de l'école

Dans le décret Missions de 1997, la Communauté française donnait à l'enseignement quatre objectifs principaux. Pour les rencontrer, elle recommande notamment d'utiliser une pédagogie différenciée, c'est-à-dire «une démarche d'enseignement qui consiste à varier les méthodes ainsi que de la diversité des modes et des besoins d'apprentissage».

Dans sa mise à jour de juillet dernier, le Décret va plus loin encore, en demandant aux écoles de fournir aux élèves ayant des besoins spécifiques un soutien supplémentaire pour leur permettre de poursuivre leur parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire.

Comme nous venons de le ré-évoquer brièvement, les pédagogies actives ont beaucoup d'atouts pour réaliser ces objectifs, en pratiquant une méthodologie adaptée au rythme et aux capacités de chaque élève. En augmentant le taux de réussite scolaire, elles permettraient même de réduire les inégalités sociales qui se reproduisent habituellement dans l'école traditionnelle.

On peut donc se demander à juste titre quels sont les freins à la généralisation des pédagogies

actives? D'après nos investigations, ces freins résultent de plusieurs facteurs qui s'influencent mutuellement.

Des pédagogies peu répandues car mal connues

Il faut d'abord pointer le fait que les écoles pratiquant ces pédagogies sont rares et donc peu connues du grand public. Peu de parents connaissent l'existence de ces écoles et des pédagogies alternatives qu'elles proposent. L'une des raisons est le fait que la plupart sont actuellement privées et payantes. En outre, comme ces écoles ont peu de places disponibles, elles n'ont pas besoin de faire de la publicité pour être connues. Elles refusent déjà beaucoup d'inscriptions et les listes d'attente sont longues! Pour beaucoup de parents, l'obstacle financier se conjugue donc souvent avec une non connaissance de la diversité des pédagogies existantes en Belgique.

Quant aux enseignant.e-s, leur intérêt encore mesuré pour ces pédagogies tient notamment au fait qu'elles ne leur sont pas suffisamment enseignées durant leur formation. Le plus souvent, elles ne sont que brièvement décrites, sans aborder comment les mettre en œuvre dans une classe. Or passer des fondements théoriques à l'application quotidienne dans une classe nécessite une formation spécifique, avec une période suffisante de pratique supervisée.

D'où provient ce manque dans la formation des futur.e-s enseignant.e-s? Un élément de réponse se situe au niveau de la formation des formateur/trice-s d'enseignant.e-s, qui eux/elles mêmes, ne sont pas forcément formé.e-s à ces pédagogies. Dans une interview pour *Eduquer*, Benoît Galand, professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'UCL, expliquait: «Comme ce ne sont pas des courants pédagogiques qui ont essaimé énormément, il n'y a pas non plus (...) vraiment d'enseignants capables de former à ces différentes pédagogies, tout en ayant l'expérience de 'l'avoir vécu'»¹.

Par ailleurs, étant donné le fait que les écoles à pédagogie active sont mal connues, leur représentation dans l'imaginaire collectif est ambiguë. Selon Marie-Laure Viaud, chercheuse française

en Sciences de l'éducation, «ces écoles suscitent un certain effroi: elles sont associées aux écoles parallèles des années 1970, au laisser-faire, au laisser-aller; on imagine que l'on n'y apprend pas grand-chose ou qu'elles sont destinées à des enfants 'spéciaux'. On leur adresse des jeunes en très grande difficulté avec lesquels on attend qu'elles réussissent là où tout le monde a échoué, qu'elles fassent des miracles. La représentation de ces écoles se tisse donc entre l'émerveillement, l'effroi et les pratiques miraculeuses... loin du travail scientifique et des discours rationnels qui montrent pourtant le bien-fondé de ces méthodes»².

Le rôle des enseignant-e-s: un nouveau paradigme

Dans les pédagogies de type Montessori, Decroly, Freinet et Steiner, puisque c'est l'élève qui est au centre de ses apprentissages, le rôle de l'enseignant.e est tout à fait modifié. Est alors exigé de sa part des compétences professionnelles supplémentaires. Comme l'indique un article du site Enseignons.be: «(...) ces pédagogies sont moins rassurantes, le prof travaille sans filet, sans rien pouvoir anticiper. Il doit bien avoir en tête tous les concepts qui doivent être abordés et s'assurer que chaque élève participe au questionnement. Cela exige une attention peu commune»³.

Le versant organisationnel de l'institution scolaire y est aussi pointé du doigt: «Les horaires rigides, les programmes chargés et une organisation individualiste de la profession sont autant d'obstacles à la diffusion de ces nouvelles pratiques»⁴. En effet, les réglementations internes de l'école et l'organisation des horaires ne permettent pas forcément de prévoir des plages horaires suffisantes pour une recherche avec tâtonnement et la prise en compte du rythme individuel et collectif.

Cette nouvelle posture de l'enseignant.e nécessite donc non seulement une formation spécifique, mais aussi un changement dans l'organisation et une évolution des mentalités concernant son rôle. D'après Bernard Collot, enseignant retraité et pédagogue français qui a développé sa propre approche novatrice de l'école, «l'obstacle le plus important (pour la mise en place de ce type de pédagogies nldr) est celui des représentations dans lesquelles nous nous sommes plus ou moins constitués. C'est une réelle difficulté parce que cela nécessite une véritable déconstruction et reconstruction de tous nos repères personnels, donc de nos croyances, de nos opinions»⁵.

Du côté des parents...

Les représentations que se font les parents du rôle de l'école peuvent, elles aussi, constituer un obstacle aux pédagogies actives: «il faut aussi épinglez la pression des parents qui tiennent aux repères qu'offre la pédagogie traditionnelle. Un journal de classe bien rempli, un bulletin tous les deux ou trois mois avec des chiffres clairs et définitifs, des examens, des contrôles réguliers, des devoirs à domicile... Tout cela est rassurant pour ceux qui pensent encore qu'apprendre ne peut se faire que sagement assis à son banc»⁶.

Dans notre pays (contrairement à d'autres, comme la France, la Finlande...), c'est aux parents qu'il revient de choisir l'école qui convient le mieux à leur(s) enfant(s). Ils ont donc tout intérêt à s'informer sur le projet pédagogique de chaque école et sa mise en œuvre concrète.

Or, Marie-Laure Viaud, déjà citée plus haut, note dans son livre que «la mobilisation des citoyens en faveur de ce type d'école n'a jamais été suffisamment importante pour contraindre l'Education nationale à ouvrir davantage d'établissements de ce type dans l'enseignement public. Les parents sont souvent plus demandeurs de réussite aux examens que d'épanouissement (...). Ce type de comportements n'incite pas à des engagements collectifs ni à la recherche d'une amélioration générale de l'école»⁷.

Si ceci concerne probablement la majorité des parents, il ne faut pas oublier qu'ils sont de plus en plus nombreux à rechercher un type d'enseignement plus épanouissant pour leur(s) enfant(s).

Un regain d'intérêt pour les pédagogies actives

En effet, une série de parents et d'enseignant-e-s se disent insatisfait-e-s du système scolaire actuel, ce qui les incite à rechercher ou créer des écoles à pédagogie alternative. Bien qu'elles restent minoritaires en Belgique et en France (comme dans la plupart des pays européens, sauf en Scandinavie), ces pédagogies connaissent ces dix dernières années un boom dans les écoles privées.

En Belgique, le nombre d'écoles pratiquant ces pédagogies reste flou car toutes ne l'affichent pas clairement. Celles qui se revendiquent à 100 % Freinet, Decroly... se comptent encore sur les doigts de la main. Mais on perçoit de plus en plus l'influence de ces pédagogies. Certaines idées sont reprises par des écoles qui se veulent innovantes et proposent ce qu'on appelle communément 'la pédagogie par projets'.

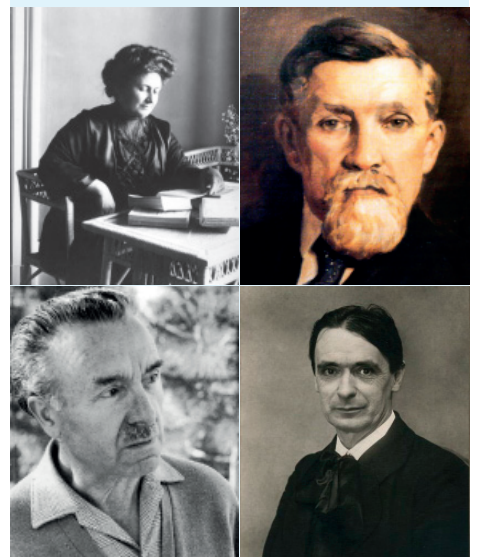
Les idées-clés des «grands pédagogues»

Montessori: préconise l'auto-apprentissage par expériences et l'auto-discipline, avec liberté du choix des activités parmi le matériel proposé.

Decroly: l'élève apprend de façon globale, les apprentissages sont basés sur les 4 besoins élémentaires de l'homme, de la société et de la nature, identifiés par Decroly: se nourrir, se protéger, se défendre, travailler.

Freinet: favorise l'apprentissage par projets et l'expression libre, en insistant sur le travail collectif et la coopération.

Steiner: donne une grande place au développement artistique, aux rythmes et rituels, son enseignement est basé sur l'anthroposophie (renouveau spirituel).



«Or, les freins sont auprès des hommes ou femmes politiques: comme les enseignant·e·s, ils ont souvent été eux/elles-mêmes de bons élèves et ont du mal à remettre un cause un système qui leur a permis de réussir.»



Et donc beaucoup d'écoles «réinventent ces pédagogies, les hybrident, les mélangent» explique un article de *RTBF.info*. Un exemple récent y est cité, le Lycée intégral Roger Lallemand à Saint-Gilles (région bruxelloise), qui propose un enseignement général à pédagogie active, «Et cela en accord avec les objectifs généraux du décret «Missions» de la Communauté. Sur son site, les devises «Apprendre pour être libre» et «On apprend au travers de ce que l'on est» indiquent une pédagogie «intégratrice» qui vise à donner du sens aux apprentissages⁸».

D'après un article du «Parisien», en France, pour la rentrée 2016, 93 nouveaux établissements ont été créés dans l'enseignement privé, totalisant 61.515 élèves. 72% de ces écoles se disent d'inspiration à pédagogie active, les 28% restants étant des écoles confessionnelles. Une centaine de nouveaux établissements sont ainsi créés chaque année depuis 3 ans chez nos voisins français⁹.

Les pays scandinaves ont quant à eux intégré les principes des pédagogies actives dans leur enseignement depuis longtemps. En Finlande, «la référence à la pédagogie active est claire, elle semble incontournable, tout en laissant une grande liberté pour les

choix pédagogiques des enseignants. (...) Le système est centré sur l'enfant, avec un lien entre apprentissage individuel et apprentissage coopératif¹⁰».

L'enquête PISA reconnaît le système éducatif finlandais comme l'un des meilleurs au monde depuis le début des années 2000. Ce qui donne à réfléchir¹¹...

Un projet politique

Rappelons qu'en Finlande, c'est grâce à une série de réformes progressivement mises en place par les responsables politiques, dès les années 70, que le système scolaire s'est considérablement amélioré, au point de faire beaucoup d'envieux parmi les autres pays. Plusieurs décennies d'efforts ont été nécessaires et portent leurs fruits en termes de réussite des élèves et de réduction des inégalités sociales, même si ce système rencontre aussi des limites.

Ce pays nous montre en tous cas que le monde politique a aussi sa part dans la généralisation ou non des pédagogies actives. Une part décisive, car il ne suffit pas de vouloir apporter du changement, il faut aussi se donner des moyens structurels et budgétaires pour les concrétiser. Ces moyens sont nécessaires pour: approfondir la formation



des enseignant·e·s, fournir un encadrement plus individualisé aux élèves qui en ont besoin, offrir une réelle gratuité de l'école, etc.

Or, les freins sont auprès des hommes ou femmes politiques: comme les enseignant·e·s, ils ont souvent été eux-mêmes de bons élèves et ont du mal à remettre en cause un système qui leur a permis de réussir.

Apprendre à réfléchir, à devenir un citoyen ou une citoyenne responsable, c'est une vision plus politique de l'école qui a été prônée par Freinet et Montessori. Le monde politique est-il prêt et désireux de la développer? Bien qu'attractive sur papier, elle suscite des inquiétudes. C'est le constat de Marie-Laure Viaud: «D'une part, les pédagogies nouvelles favorisent, bien plus que le système standard, l'esprit critique, la capacité à s'exprimer, à monter des projets, à prendre des responsabilités collectives. En un mot, elles forment des citoyens capables d'une contestation active de la société. (...) Près de cent cinquante ans après son développement, le mouvement de l'école 'nouvelle' dérange toujours...».

Des pédagogies à revisiter et combiner

Benoît Galand, en tant que chercheur universitaire, invite à la prudence quant à la création d'écoles à pédagogies actives. Il affirme qu'il existe toute une série d'études quantitatives et qualitatives sur ces pédagogies, dont on ne tient pas compte pour déterminer ce qui fonctionne ou pas. Comme ces pédagogies ont une certaine d'années ou plus, il faudrait pouvoir faire le tri, quels aspects restent intéressants ou non à l'heure actuelle. Il regrette le fait que beaucoup d'initiatives restent trop individuelles ou locales (quelques enseignant·e·s dans une école mène un projet,

par exemple) et que l'ensemble du système ne bénéficie pas de leur expérience.

Il questionne aussi le fait de suivre exclusivement la méthode de l'un ou l'autre: «*Le but, à la limite, n'est pas de suivre une recette, de faire du Freinet, Decroly ou Montessori, c'est de faire avancer les élèves*».

Outre les pédagogies actives, d'autres outils et méthodes existent, dont il serait pertinent de s'inspirer également pour créer un enseignement moderne et épanouissant pour tous.

Conclusion

Bien que les mentalités évoluent en Belgique et en France, nos pays ne semblent pas encore prêts à généraliser les écoles à pédagogie active, comme cela s'est fait dans les pays scandinaves. Pourtant, au regard du nombre grandissant de livres existant sur le sujet, de plus en plus de parents s'en inspirent pour l'éducation des enfants à la maison. Puisque les familles font la démarche, pourquoi pas l'école?

Au final, les questions essentielles soulevées par les pédagogies actives nous concernent tous: Quel est le rôle de l'école? Qu'est-elle soumise à apprendre aux élèves et comment?

Chacun.e de nous aura probablement sa réponse. Pour finir, une pensée de Victor Hugo qui pourra sans doute alimenter notre réflexion: «*Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligences humaines*».

1. Voir notre interview dans la Revue Eduquer n° 122, mai 2016, pages 15 à 18.
2. Montessori, Freinet, Steiner... une école différente pour mon enfant?, Marie-Laure Viaud, Nathan, 2008, p 14.
3. Enseignons.be, est une asbl ayant créé un outil en ligne à l'attention des enseignant.e.s pour le partage interréseaux d'informations, d'expériences, de préparations de cours: «Les pédagogies actives pourquoi ça marche», 26/07/2010, Enseignons.be.
4. Idem.
5. «Ni cours, ni programme: bienvenue dans les écoles démocratiques», 25/ 04 /2016, Slate.
6. «Les pédagogies actives pourquoi ça marche», 26/07/2010, Enseignons.be.
7. «Montessori, Freinet, Steiner... une école différente pour mon enfant?», Marie-Laure Viaud, Nathan, 2008, p 13.
8. «Le retour des pédagogies alternatives: quand l'école se réinvente», 29/08/2017, RTBF.be.
9. «Pédagogies alternatives, à la recherche d'une autre école», 30/06/2017, Le Parisien.fr.
10. «Éducation et formation des enseignants en Finlande: la place des pédagogies actives et coopératives». 2009, Florence Saint-Luc.
11. Voir à ce sujet, notre article dans *Eduquer* n° 140.

Autres sources consultées:

- Wikipedia
- www.psycho-ressources.com/doc/1205Les_pedagogues_qui_nous_ont_tr.pdf
- www.aceprif.org/wp-content/uploads/2016/11/maif-dossier-pedagogies-alternatives.pdf
- https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2014-09-pedagogies_actives.pdf

Le Théâtre des Zygomars s'invite dans les établissements scolaires

Les Zygomars vous proposent 3 spectacles qui peuvent se jouer dans les écoles: en classe, dans la salle de gym, entre les rayonnages de la bibliothèque, dans la salle de spectacle, sous les projecteurs ou à la lumière du jour, mais toujours à proximité des jeunes spectateurs et spectatrices.

Depuis plus de 50 ans, le Théâtre des Zygomars est une compagnie professionnelle de théâtre jeune public, subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et soutenue par la région wallonne. Installée en région namuroise, notre compagnie a créé de nombreux spectacles qui ont sillonné les quatre coins du monde. Nous avons à cœur de partager avec les jeunes et les moins jeunes des spectacles autour de l'univers de notre directeur artistique, Vincent Zabus, auteur et scénariste de bande dessinée, spécialiste des histoires poétiques où l'humour est toujours très présent.

Des formes théâtrales souples et légères techniquement

Notre théâtre cherche aujourd'hui à développer des formes nouvelles de spectacle jeune public, des formules légères et souples techniquement qui s'invitent facilement dans les écoles. Une salle de gym, une classe aménagée ou un réfectoire peuvent accueillir *Raoul*, pour les enfants du cycle 5/8 ans ou *Incrovable*, pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e primaire. En secondaire, *La question du devoir* se joue en classe. Après chaque représentation, un échange entre les comédien·ne·s et les spectateurs/trices est proposé sous la forme d'une discussion philo.

«Raoul», un spectacle pour les + de 5 ans

Deux narratrices complices mènent avec rythme et inventivité le fil du récit de ce spectacle. Contes, marionnettes et kamishibai se mêlent dans une forme théâtrale à la fois tendre et drôle.

Un meuble sur roulettes regorge d'histoires. Un tiroir s'ouvre et une forêt apparaît. Derrière une porte coulissante se cache une bibliothèque. Il suffit de se laisser surprendre...

Il y a l'histoire de Louis, prêt à affronter «La Sorcière de la rue Potagère» dont tout le monde parle à l'école. Courageux et déterminé, Louis découvrira que les apparences sont parfois trom-

peuses et que les vrais amis ne se rencontrent pas toujours là où on l'imagine.

Alice, elle, habite «Le village qui murmurait» soumis à une terrible loi: il est interdit d'y faire du bruit mais personne ne sait pourquoi, pourtant tous les habitants respectent cette règle et ne sortent jamais de chez eux. Un jour, Alice décide de quitter son village et s'embarque, intrépide, dans une aventure extraordinaire.

Le spectacle aborde des thématiques telles que les relations intergénérationnelles, le deuil, les apparences trompeuses ou encore l'envie de comprendre pourquoi les choses sont comme elles sont: pourquoi dois-je obéir à une règle si je ne la comprends pas?

«Incrovable!», pour les + de 10 ans

Sous la forme d'un monologue mêlant théâtre et objets, ce récit initiatique propose une réflexion philosophique sur le sens de la vie et les peaux de banane.

C'est l'histoire de Jean-Loup, un gamin de 11 ans un peu curieux: pour comprendre le monde, il le répertorie dans de petites fiches scientifiques. Plus bizarre encore, Jean-Loup est rempli de tics et de tocs: compter 1, 2, 3 dans sa tête, ne pas marcher sur les lignes blanches des passages pour piéton, ne jamais regarder les grands dans les yeux...

Mais ce matin, à 8h47 précise, tout va changer!

Les thématiques abordées dans ce spectacle permettent de comprendre qu'en affrontant ses peurs, aidé par quelques heureux hasards, on peut découvrir l'incroyable de l'existence et oser être soi-même. Comment grandir quand on n'a pas toutes les chances de son côté? Comment s'en sortir dans la vie quand on est différent·e des autres?

«La Question du devoir», pour les + de 15 ans

«La Question du devoir», est le coup de cœur de la Presse aux Rencontres de Huy 2018, coproduit avec MARS, le soutien d'IThAC, de l'espace Magh,

bonnes pratiques

et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre d'un travail d'intérêt général, Alex Morel propose aux élèves un atelier pochoir. Elle fait irruption en début de cours, accompagnée de son assistant social, Stan. Elle s'installe, surprend et chamboule la classe.

«La Question du devoir» est un spectacle de théâtre invisible qui glisse vers un débat philo autour de l'engagement.

Tout en se présentant et en installant le matériel nécessaire à son atelier, au détour d'une anecdote, toujours par petites touches, Alex se raconte. Elle partage ses envies, ses passions, ses colères, ses questionnements: Pourquoi on s'engage? Pour qui on s'engage? La fin justifie-t-elle les moyens?

Toutes ces questions, et bien d'autres relatives à l'engagement, Alex et Stan les partagent avec les élèves, la parole devient collective.

Ils espèrent que les élèves et leur enseignant-e profiteront de leur présence et de cette «bulle philosophique» pour prendre le temps de questionner, mettre en doute, confronter des points de vue et élaborer, ensemble, de nouvelles questions et de nouveaux repères.

Des ateliers

Nous avons à cœur de proposer parallèlement aux spectacles, des ateliers pratiques avec les enfants, les adolescent-e-s et leurs accompagnant-e-s.

- L'atelier théâtre, «du livre à la scène»: le théâtre est un média simple et fantastique à pratiquer avec un groupe classe. Une occasion unique de découvrir les incroyables potentialités du travail en équipe!
- L'atelier kamishibai: nos animateur-trice-s accompagnent l'enseignant-e dans la découverte du kamishibai avec sa classe. Explorer cet outil avec les enfants donne l'occasion de relever pas mal de défis: travailler la présence scénique, porter la voix, lire de façon expressive et donner du rythme au récit. Raconter une histoire en kamishibai, c'est un travail de groupe où chaque rôle est essentiel: lecteur, manipulateur, bruiteur, etc.
- L'atelier de théâtre d'ombres: le théâtre d'ombres est à la portée de tous! Quel que soit son caractère, chaque enfant peut trouver sa place dans la réalisation d'un théâtre d'ombres: dessin, découpage, manipulation, jeu de lumière, expression orale. Un beau défi à relever, dans le plaisir!



«Raoul»

«Incredible!»

«La Question du devoir»

Conditions

«Raoul»

- 60 spectateur/trice-s;
- Durée: 40 min + 10 minutes de discussion philo;
- Montage: 1h30;
- Mettre un espace à disposition: une salle de gym ou tout autre espace de 4m/7m;
- Prévoir des tapis, bancs et chaises pour installer le public en «gradins».

«Incredible!»

- 100 spectateur/trice-s;
- Durée: 55 min + 10 minutes de discussion philo;
- Montage: 2h;
- Mettre un espace à disposition: une salle de gym ou tout autre espace de 5m/7m;
- Prévoir des tapis, bancs et chaises pour installer le public en «gradins».

«La Question du devoir»

- 50 élèves maximum par représentation;
- Accessible en classe (dès la 4^e secondaire);
- Durée: chaque représentation dure 2 x 50min.

Des guides d'accompagnement sont à télécharger sur notre site internet pour permettre aux enseignant-e-s de prolonger les débats en classe avec leurs élèves: www.theatredeszygomars.be

Contact

Marie Jacquet, responsable de la communication
promotion@theatredeszygomars.be
www.theatredeszygomars.be - 081/22 91 71

Hiboux, spéculation et thermostat

Quand les phénomènes se nourrissent de leur propre nombre

Depuis l'époque antique, on peut prédire des éclipses avec une grande précision, alors que la science moderne, avec son arsenal d'ordinateurs, de satellites et de capteurs, ne peut rien dire sur le temps qu'il fera à Bruxelles dans quatre semaines. On construit des horloges atomiques d'une précision inouïe, se décalant de moins d'une seconde en dix millions d'années, mais rien de précis ne peut être prévu sur les cours de la Bourse dans un mois. N'est-ce pas étonnant que certains phénomènes soient prévisibles et réguliers, alors que d'autres échappent tout à fait aux prédictions?

En schématisant, on pourrait dire que certains systèmes¹, une fois «lancés», continuent leur trajectoire sans surprise. Leur destin ne dépend que des conditions initiales et de forces en jeu relativement simples à connaître. Les causes (forces) donnent des conséquences claires et stables (trajectoire régulière, oscillation à fréquence connue, etc.). À l'opposé, certains phénomènes semblent «se nourrir eux-mêmes»: par exemple, si des investisseurs entendent dire que l'or est un bon placement, ils achètent des lingots, ce qui va faire monter le prix de l'or, attirant de nouveaux acheteurs, etc.

Cette influence en retour de la conséquence sur la cause est appelée «boucle de rétroaction». Le terme anglais, «feedback loop» (littéralement: «boucle qui nourrit en retour»),

donne bien l'idée de choses qui s'alimentent elles-mêmes. Lorsque de telles boucles agissent dans un système, on parle de système bouclé. Ces boucles de rétroaction, difficiles mais passionnantes à étudier, sont au cœur de l'étude des systèmes complexes, et se trouvent absolument partout en science, de la physique à la politique en passant par l'économie, la biologie ou l'informatique. Elles peuvent se classer en deux familles.

Rétroaction positive: «plus je t'embrasse...»

Lorsqu'un phénomène s'auto-alimente (ce qu'on appelle un cercle vicieux ou cercle vertueux selon les circonstances), on a affaire à une boucle de rétroaction positive². «Plus je suis riche, plus je peux investir, et donc plus je m'enrichis». «Plus

j'apprends de choses, plus j'ai envie d'apprendre». «Plus je suis triste, moins j'ai d'amis, et plus je suis triste», etc. La solution mathématique de ce genre de situations est ce qu'on appelle une «exponentielle», une courbe dont la croissance est proportionnelle à elle-même: l'exacte traduction mathématique des phrases précédentes. De nombreux proverbes courants illustrent ce type de situations, comme «L'appétit vient en mangeant», «Le succès appelle le succès», mais aussi «Les ennuis appellent les ennuis»! Mentionnons également une parfaite illustration de la rétroaction positive avec cette chanson: «Plus je t'embrasse, plus j'ai envie de t'embrasser»³!

Il est facile de comprendre pourquoi les systèmes bouclés positivement suscitent à la fois fascination et peur: cercles ver-

tueux ou vicieux, ils contiennent des promesses de progression extrêmement rapide, pour le meilleur et pour le pire. Un exemple bien connu est la réaction en chaîne de la bombe atomique, où la désintégration d'un seul noyau d'uranium sous l'effet d'un neutron libère deux neutrons, qui désintègrent deux noyaux, qui libèrent quatre neutrons, qui frappent quatre noyaux, qui libèrent huit neutrons... 16, 32, 64, ce qui conduit à l'énorme dégagement d'énergie que l'on sait. En biologie, la multiplication d'organismes dans un milieu favorable peut suivre ce genre de loi: une bactérie (ou levure, ou paramécie, etc.) se divise en deux, puis 4, 8, 16... et le corps, ou la pâte à pain, est rapidement colonisée. En acoustique, pensons au pénible effet Larsen, lorsque le micro d'un musicien est placé trop près du haut-parleur de retour: le son, amplifié par le haut-parleur, est à nouveau capté par le micro, amplifié, et sature à un niveau souvent insupportable. En économie, nous avons l'exemple de la bulle spéculative: si beaucoup d'investisseurs s'intéressent à un quartier d'une ville, les prix montent, ce qui attire de nouveaux investisseurs, faisant monter le prix à nouveau. Bombe A, invasion biologique, effet Larsen, bulle immobilière: tous ces exemples issus de domaines variés illustrent le même type de processus de feedback positif conduisant à la croissance exponentielle.

Rétroaction négative: se chauffer quand on a froid

Dans le second type de rétroaction, les choses sont à la fois très différentes et très semblables.

Prenons par exemple une pièce thermostatée à 18°C. Comment fonctionne un thermostat? Un capteur mesure la température, et donne l'ordre à la chaudière de chauffer la pièce si la température est plus basse que 18°C. Si la température dépasse cette valeur, l'ordre est donné à la climatisation de refroidir la pièce. «Trop chaud» implique «refroidissement», «trop froid» implique «réchauffement»: la conséquence rétroagit dans le sens inverse de la cause qui lui a donné naissance. Mathématiquement, la seule différence avec le cas précédent réside dans un petit signe «moins» dans une équation, d'où le terme de rétroaction négative⁴. Mais ce signe «moins» change tout, car un tel système s'auto-régule au lieu de s'auto-emballer!

Les rétroactions négatives sont donc présentes dans tous les domaines où on

a besoin de stabilité et d'auto-limitation, quelque chose d'absolument indispensable dans une multitude de cas, naturels ou artificiels: maintien des 37°C du corps humain, cap suivi par un avion en pilote automatique, etc. Très généralement, que ce soit en politique, en pédagogie, en biologie, etc., on peut dire que tout processus s'auto-limitant en tenant compte de ses résultats utilise des rétroactions négatives.

Stabilisation contre cercle vicieux

Les systèmes bouclés ont donc des comportements radicalement différents selon que le feedback est positif ou négatif: amplification dans un cas, stabilisation dans l'autre. On comprend donc qu'un des enjeux de l'étude des systèmes complexes est de repérer s'ils sont plutôt le siège de l'un ou l'autre type de rétroaction. Dans la plupart des cas, les boucles des deux sortes s'em mêlent! La question est alors: lesquelles vont dominer? Quels comportements nouveaux peuvent naître de leurs interactions?

Prenons par exemple une forêt. Lorsqu'on coupe de grands arbres sur une petite surface, la forêt réagit en quelques dizaines d'années en «cicatrisant» le trou ainsi fait: car la lumière qui parvient jusqu'au sol fait croître rapidement les jeunes sujets qui attendaient leur heure, à l'ombre des vétérans... Voilà donc une rétroaction négative (la destruction est suivie par une reconstruction), qui stabilise la forêt dans son état d'équilibre - une canopée ininterrompue. Mais dans certaines conditions, on risque de mettre en branle un cercle vicieux: après une grosse coupe, les pluies risquent de commencer à emporter le sol qui n'est



plus protégé par les arbres. La végétation ne pousse que difficilement, et retient de plus en plus mal la terre, qui finit par être totalement éliminée par les intempéries. En quelques années, on peut assister à un «lessivage» complet des terres fertiles et à la mise à nu de la roche stérile. Stabilisation ou cercle vicieux, repousse ou lessivage, quel effet domine entre les deux? Cela dépend de la taille de la coupe, de la nature du terrain, de la pluviométrie, etc. Dans certains cas, l'effet stabilisateur l'emporte (terrain plat, épaisse couche d'humus); dans d'autres (fine couche d'humus sur pente, pluies violentes) la boucle positive gagne.

Des campagnols et des hiboux: chaos déterministe

Un exemple passionnant qui nous montre les interactions possibles entre différents mécanismes de rétroaction est l'étude de populations de proies et de prédateurs, un cas étudié au début du siècle dernier. Considérons par exemple des campagnols terrestres et des hiboux des marais, en supposant pour simplifier que les hiboux ne mangent que des campagnols, qui eux-mêmes n'ont pas d'autre prédateur. Il existe une boucle de rétroaction positive concernant les campagnols entre eux. Comme les bactéries, livrés à eux-mêmes dans un milieu favorable, ils se reproduisent exponentiellement: 2, 4, 8, 16, etc. De même pour les hiboux, si les campagnols sont suffisamment nombreux. Mais il existe une rétroaction négative due à la compétition: plus les hiboux sont nombreux, moins il y a de nourriture disponible pour chacun d'eux, et moins ils auront de bébés.

Que va-t-il se passer? Selon les conditions, plusieurs scénarios peuvent être observés - et calculés.

1. Les hiboux, trop nombreux par rapport aux campagnols, ne parviennent plus à se nourrir et meurent, laissant une population de campagnols libre d'exploser.
2. Les hiboux mangent jusqu'au dernier campagnol, menant à l'extinction des deux populations.
3. La population de chaque animal se stabilise: campagnols limités par les hiboux, hiboux limités par la nourriture peu abondante.
4. Oscillations: quelques années de pullulation de campagnols font monter la population de hiboux, qui par leur nombre réduisent la population de campagnols, réduction qui affame la population de hiboux, qui cessent de se reproduire et

consomment moins de rongeurs. Ceux-ci se remettent à prospérer et le cycle recommence!

5. Enfin, les hauts et les bas des populations sont irréguliers et tout à fait imprévisibles, un phénomène que l'on appelle le «chaos déterministe».

L'existence du chaos déterministe est une des leçons importantes de l'étude de ces systèmes: même avec des systèmes simples et déterministes (donc sans aucune place pour l'aléatoire), il peut apparaître une situation chaotique, où la limitation des prévisions n'est pas due à des difficultés de calcul - que l'on pourrait espérer résoudre avec des moyens plus puissants -, mais à la nature même de la situation. Dans ces cas, les ordinateurs les plus performants ne pourront jamais nous donner de prévision fiable!

Mathématiques des crises

Si déjà l'interaction relativement simple entre hiboux et campagnols donne des évolutions imprévisibles, on imagine bien que des systèmes encore plus complexes, comprenant beaucoup plus de mécanismes de rétroaction interdépendants, sont fondamentalement très difficiles à étudier. Revenons alors à notre interrogation d'origine sur l'impossibilité de prévoir la météo ou les cours de la Bourse. La physique de l'atmosphère ou l'économie sont soumis à une multitude de rétroactions enchevêtrées. En économie par exemple, on a mentionné l'existence de bulles spéculatives due au comportement moutonnier des agents économiques. Considérons également la façon dont le chômage peut se nourrir lui-même, en diminuant la consommation et donc les investissements, et donc l'embauche. Des centaines de rétroactions négatives ou positives enchevêtrées peuvent ainsi être observées. A quoi peut conduire tout ceci? La réponse des mathématiciens (et l'observation) est claire: irrégularité et crises! 1923 (méga-inflation en Allemagne), 1929 et 2008 (crises économiques), ouragans Katrina ou Harvey (2005, 2016), etc. Le résultat n'est pas un équilibre stable, ni une succession de cycles, mais une évolution erratique où les phénomènes extrêmes peuvent arriver de façon imprévisible.

Méfiance, le monde est terriblement compliqué!

En somme, la science annonce très clairement ses limites en prévoyant ... que certains systèmes ne seront pas prévisibles! Ces considérations doivent nous inciter à la

plus grande méfiance face aux personnes qui prétendent prévoir l'avenir dans des domaines complexes comme économie, sciences sociales, écologie, et bien d'autres. Prudence, le monde est terriblement compliqué! Qui est capable de donner toutes les conséquences d'un baril de pétrole à 100 dollars? Qui peut vraiment prédire les retombées de la construction d'une nouvelle autoroute autour de telle grande ville? Qui peut dire que le défrichement d'une vaste zone de forêt n'aura pas de conséquence sur la pluviométrie d'une région? Personne, même avec les ordinateurs les plus puissants.

1. Le terme «système» est pris ici au sens large comme un «ensemble d'agents en interaction»: système planétaire, système chimique, système économique, écosystème, etc.
2. Le terme «positif» n'est pas un jugement de valeur: une rétroaction positive peut être bénéfique ou dangereuse.
3. Plus je t'embrasse, chanson de Ben Ryan, paroles françaises de Max François, chantée par Blossom Dearie notamment.
4. Encore une fois, aucun jugement de valeur dans le terme «négatif»: ces rétroactions sont au contraire très souvent bénéfiques.